



Syndicat mixte de Besançon  
et de sa Région pour le  
traitement des déchets

*Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région  
pour le Traitement des Déchets  
(SYBERT)*

**RAPPORT ANNUEL**  
**sur la qualité et le prix du service**  
**public d'élimination des déchets**

EXERCICE 2012



Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets  
(SYBERT)

**Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets  
EXERCICE 2012**

**SOMMAIRE**

EDITO.....	3
1 PRESENTATION.....	3
1.1 CREATION .....	3
1.2 ADHERENTS .....	3
1.3 COMPETENCES .....	3
1.4 ORGANISATION POLITIQUE .....	3
1.5 ORGANISATION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE.....	3
1.6 FINANCEMENT DE L'ADMINISTRATION GENERALE .....	3
1.7 ACTIVITE DE L'ADMINISTRATION GENERALE.....	3
1.8 COMMUNICATION GENERALE.....	3
1.9 LE PROJET EUROPEEN DU SYBERT : « WASTE ON A DIET » OU « LES DECHETS AU REGIME ».....	3
2 PREVENTION .....	3
2.1 ACTIVITE .....	3
2.2 FLUX DE DECHETS EVITES EN 2012 PAR LA PREVENTION .....	3
2.3 FINANCEMENT DE LA PREVENTION .....	3
2.4 COMMUNICATION AUTOUR DE LA PREVENTION .....	3
2.5 PERSPECTIVES POUR LA PREVENTION .....	3
3 RESSOURCERIE.....	3
3.1 ACTIVITE .....	3
3.2 FLUX DE DECHETS EVITES EN 2012 PAR LA RESSOURCERIE .....	3
3.3 FINANCEMENT DE L'ACTIVITE RESSOURCERIE.....	3
3.4 COMMUNICATION.....	3
3.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA RESSOURCERIE.....	3
4 COMPOSTAGE.....	3
4.1 ACTIVITE .....	3
4.2 FLUX DE DECHETS ORGANIQUES VALORISES .....	3
4.3 FINANCEMENT DE LA VALORISATION ORGANIQUE.....	3
4.4 COMMUNICATION.....	3
4.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA VALORISATION ORGANIQUE .....	3
5 DECHETTERIE.....	3
5.1 ACTIVITE .....	3
5.2 FLUX DE DECHETS EN DECHETTERIE.....	3
5.3 FINANCEMENT DES DECHETTERIES .....	3
5.4 COMMUNICATION.....	3
5.5 PERSPECTIVES AUTOUR DES DECHETTERIES .....	3
6 TRI VALORISATION MATIERE.....	3
6.1 ACTIVITE .....	3
6.2 FLUX DE DECHETS TRIES ET RECYCLES.....	3
6.3 FINANCEMENT DU TRI .....	3
6.4 COMMUNICATION.....	3
6.5 PERSPECTIVES AUTOUR DU TRI.....	3
7 VALORISATION ENERGETIQUE.....	3
7.1 ACTIVITE .....	3
7.2 FLUX DE DECHETS VALORISES ENERGETIQUEMENT .....	3
7.3 FINANCEMENT DE LA VALORISATION ENERGETIQUE .....	3
7.4 COMMUNICATION.....	3
7.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA VALORISATION ENERGETIQUE.....	3
8 FINANCES .....	3
8.1 PRINCIPES.....	3
8.2 RECETTES 2012.....	3
8.3 DEPENSES 2012.....	3
8.4 ETAT DE LA DETTE EN 2012.....	3
9 BILAN 2012.....	3
ANNEXE : LISTE DES COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANTS PAR COMMUNAUTE ADHERENTE DU SYBERT .....	3
ANNEXE : LES ELUS DU SYBERT.....	3
ANNEXE : L'EXECUTIF DU SYBERT .....	3

ANNEXE : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SYBERT .....	3
ANNEXE : TARIFS 2012 D'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIE.....	3
ANNEXE : BILAN 2012 DES DECHETTERIES .....	3
ANNEXE : LE TRI DES COLLECTES SELECTIVES PAR MATERIAUX ET COMMUNAUTE ADHERENTE EN 2012.....	3
ANNEXE : LES TENDANCES EN MATIERE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT .....	3
ANNEXE : EVOLUTIONS DES TARIFS .....	3
ANNEXE : TARIFS 2013.....	3

## **EDITO**

L'année 2012 a été une année de bouleversements politiques au sein du SYBERT.

La campagne électorale puis l'élection d'Eric ALAUZET au mandat de député a entraîné une période de transition qui s'est achevée par l'élection d'un nouveau président.

Le choix opéré par les membres du Comité syndical est celui de la continuité puisque tous les membres de l'exécutif et du bureau ont été reconduits dans leur mandat.

A une année des élections municipales, il convient de poursuivre et faire aboutir les très nombreux projets engagés et surtout de maîtriser nos tarifs, en ces temps difficiles de crise économique.

Plus que jamais, le SYBERT doit reconnaître la diversité de chacun de ses adhérents et accompagner les politiques qu'ils portent localement, tout en faisant vivre et prospérer une communauté d'intérêt.

Les illustrations sont multiples.

La facturation incitative porte ses fruits : en 5 ans, les ordures ménagères résiduelles ont baissé d'environ un quart !

Pour maîtriser les tarifs de l'incinération avec valorisation énergétique, nous devons garantir le bon état de l'équipement et pouvons offrir une solution locale à des déchets non ménagers, notamment au tissu des entreprises locales, soucieuses de maîtriser leurs coûts et leurs impacts environnementaux.

La redevance incitative entraîne la nécessité d'offrir au plus grand nombre, en allant des zones rurales aux zones d'habitat collectif très dense, des solutions pour réduire les déchets qu'ils produisent. Les actions de prévention y participent, de même que le compostage notamment collectif.

Fin 2012, une petite centaine de sites sont en service et beaucoup fonctionnent en autonomie, y compris dans des quartiers sensibles où de nombreux projets et demandes sont en attente.

Après 18 mois de travaux et mise en service, le centre de tri du SYBERT a été réceptionné fin mai 2012. Le choix de la construction d'un outil de proximité et d'une exploitation en régie partielle permet de limiter les coûts et les impacts environnementaux tout en développant l'emploi, essentiellement d'insertion.

Le grand chantier restant à mener à son terme concerne les déchetteries, avec la mise en place du contrôle des accès.

Ce dispositif doit être mis en place afin d'assurer que chacun apporte sa juste contribution au service, notamment les non-ménages, de sorte à éviter les hausses de contribution pour les ménages.

Une évolution réglementaire publiée en 2012 nous amènera à effectuer de nombreux travaux de mise en conformité, notamment en matière de protection incendie et de dispositifs anti-chute.

Cette année 2012 a également été porteuse d'une bonne nouvelle puisque l'Union Européenne apporte son soutien financier au projet du SYBERT, nommé "Waste on a diet / les déchets au régime", à hauteur de 1,8 millions d'euros, à travers son programme LIFE pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2015.

L'ensemble de ces projets réalisés ou encore à venir, construits collégalement au sein du SYBERT, illustre la communauté d'intérêt du SYBERT, centré sur la recherche de solutions locales, pertinentes d'un point de vue environnemental, soutenant le développement social, tout en portant une grande attention à la maîtrise des tarifs actuels et futurs.

Je souhaite pouvoir fédérer l'ensemble des collectivités pour l'efficacité de notre syndicat, au service de nos concitoyens. Travailler ensemble dans le respect et l'écoute de tous.

Christophe LIME  
Président du SYBERT

# 1 PRESENTATION

Le présent document constitue le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

## 1.1 CREATION

Le SYBERT a été créé par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

Sa création fait suite à des préconisations du Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés du Doubs, arrêté par le Préfet en 1997.

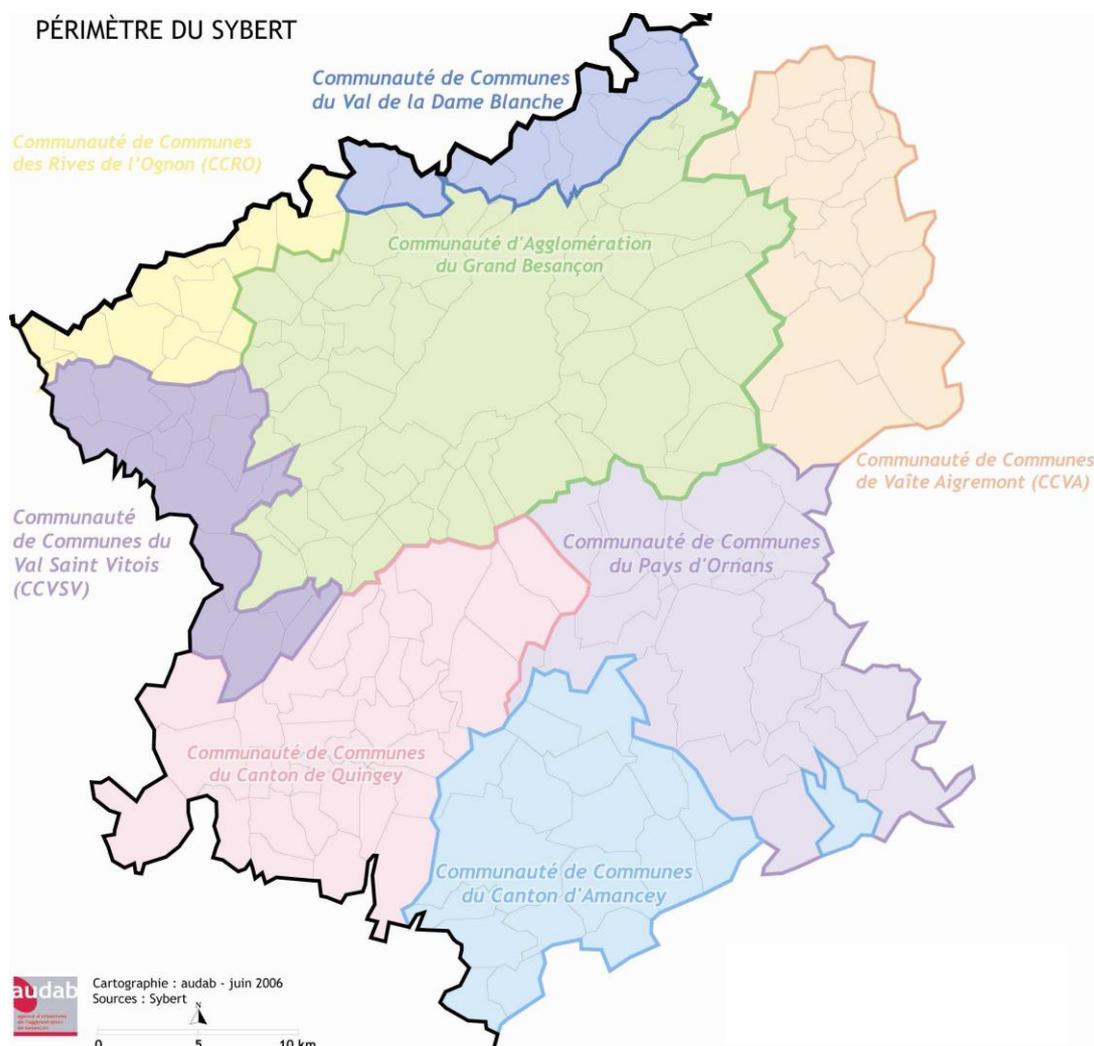
## 1.2 ADHERENTS

Le SYBERT couvre 198 communes, 226 893 habitants (population municipale 2010) ou 233 504 habitants (population DGF 2010), pour 1 498,20 km<sup>2</sup>. La liste des adhérents et leur population figure en annexe.

8 collectivités adhèrent au SYBERT :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), 59 communes, 182 190 habitants ;
- la Communauté de Communes d'Amancey Loue Lison (CCALL), 19 communes, 3 803 habitants ;
- la Communauté de Communes du Canton de Quingey (CCCQ), 34 communes, 8 931 habitants ;
- la Communauté de Communes du Pays d'Ornans (CCPO), 24 communes, 11 161 habitants ;
- la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO), 13 communes, 4 175 habitants ;
- la Communauté de Communes de Vaîte Aigremont (CCVA), 21 communes, 6 945 habitants ;
- la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (CCVDB), 12 communes, 6 547 habitants ;
- la Communauté de Communes du Val Saint Vitois (CCVSV), 16 communes, 9 863 habitants.

Il n'y a eu aucune évolution des adhésions au cours de l'année 2012.



## **1.3 COMPETENCES**

Le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri, de recyclage ou de stockage qui s'y rapportent.

Le SYBERT est compétent pour les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement suivantes :

- les déchetteries (gestion des hauts et des bas quais),
- la prévention, y compris la gestion des ressourceries et le compostage local,
- le transfert des déchets (gestion des hauts et bas de quais).

La dernière version des statuts a été approuvée par le Préfet, le 22 juin 2010.

## **1.4 ORGANISATION POLITIQUE**

Le Comité syndical compte 65 sièges répartis ainsi :

- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) : 45 sièges,
- Communauté de Communes d'Amancey Loue Lison (CCALL) : 2 sièges,
- Communauté de Communes du Canton de Quingey (CCCQ) : 3 sièges,
- Communauté de Communes du Pays d'Ornans (CCPO) : 4 sièges,
- Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO) : 2 sièges,
- Communauté de Communes de Vaïte Aigremont (CCVA) : 3 sièges,
- Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (CCVDB) : 3 sièges,
- Communauté de Communes du Val Saint Vitois (CCVSV) : 3 sièges.

Les 65 délégués sont renouvelés tous les 6 ans à l'occasion des élections municipales.

Lors du Comité syndical du 15 mai 2008, les délégués ont élu le Président, 8 Vice-présidents et 12 autres membres du bureau.

Les Vice-présidents sont chacun en charge d'une compétence et co-présidents d'une des 4 commissions :

- Commission 1 « Prévention - Financement », 18 membres,
- Commission 2 « Recycleries – Déchetteries », 15 membres,
- Commission 3 « Valorisation organique – Tri Valorisation matière », 15 membres,
- Commission 4 « Déchets résiduels – Déchets ultimes », 16 membres.

La liste des délégués et l'exécutif (président et vice-présidents) figurent en annexe.

Eric ALAUZET, Président du SYBERT, a été élu député de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Doubs en juin 2012. Après avoir été conforté dans son élection par le Conseil d'Etat, suite à un recours, il a démissionné de la Présidence du SYBERT en décembre 2012.

Une nouvelle organisation politique a été mise en place début 2013. Christophe LIME a été élu Président du SYBERT en février 2013.

## **1.5 ORGANISATION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE**

Fin 2012, le SYBERT est composé d'une équipe de 38 personnes :

- 32 agents en filière technique, 5 agents en filière administrative et 1 agent en filière animation,
- 16 femmes, 21 hommes et 1 poste vacant,
- 7 agents de catégorie A, 9 agents de catégorie B et 22 agents de catégorie C.

L'organigramme des services figure en annexe.

5 postes sont temporaires car liés à des aides dont l'échéance est fixée fin 2015.

Les agents du SYBERT sont des agents de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, mis à disposition, via une convention financière dont les montants sont révisés annuellement.

## 1.6 FINANCEMENT DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Les locaux, le personnel non affecté à une compétence, le fonctionnement général du SYBERT ont été financés en 2012 par une contribution de 2,37 € HT par habitant.

## 1.7 ACTIVITE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

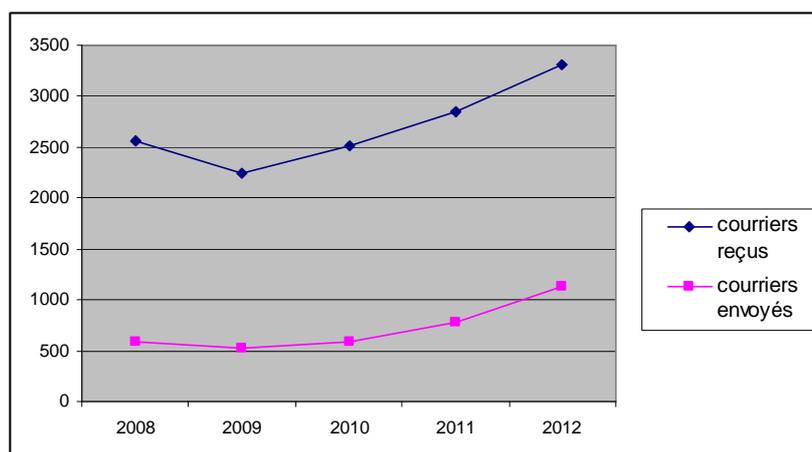
L'activité du service Administration Générale, qui intervient en support des activités opérationnelles du SYBERT connaît une hausse importante liée à l'accroissement des missions et des actions mises en œuvre par les différents services. Quelques chiffres illustrent cette évolution.

Nombre de courriers reçus :

- 2008 : 2 561
- 2009 : 2 251
- 2010 : 2 518
- 2011 : 2 850
- 2012 : 3 308

Nombre de courriers envoyés :

- 2008 : 581
- 2009 : 527
- 2010 : 585
- 2011 : 776
- 2012 : 1 134

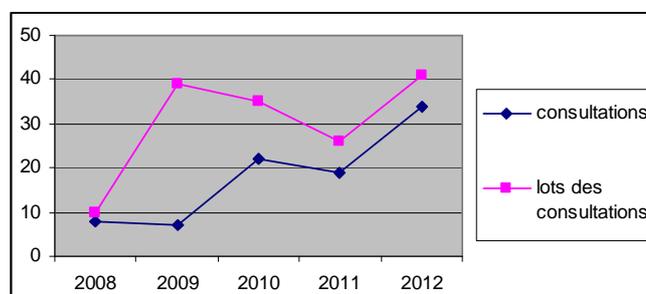


Nombre d'appels téléphoniques reçus au standard :

- 2010 : 7 375
- 2011 : 7 925
- 2012 : 8 579

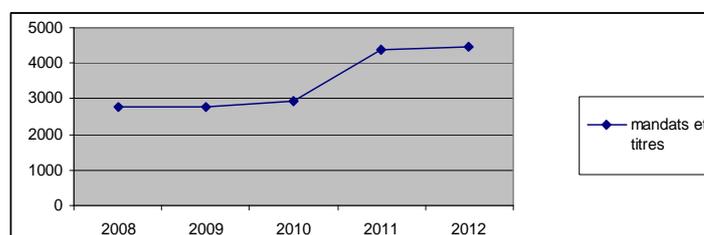
Nombre de consultations publiées :

- 2008 : 8 consultations pour 10 lots
- 2009 : 7 consultations pour 39 lots
- 2010 : 22 consultations pour 35 lots
- 2011 : 19 consultations pour 26 lots
- 2012 : 34 consultations pour 41 lots



Nombre de mandats et de titres traités :

- 2008 : 1 994 mandats et 792 titres
- 2009 : 2 024 mandats et 731 titres
- 2010 : 1 985 mandats et 937 titres
- 2011 : 3 110 mandats et 1 277 titres
- 2012 : 3 295 mandats et 1 160 titres



Nombre d'agents (titulaires, temporaires et contractuels) suivis (recrutement, gestion des contrats, suivi des absences diverses, formations...) au SYBERT :

- 2010 : 36 agents
- 2011 : 35 agents
- 2012 : 48 agents

## **1.8 COMMUNICATION GENERALE**

En 2012, le SYBERT a accru ses actions de communication, notamment tout le pan institutionnel. Il a ainsi créé une lettre d'information à destination de ses adhérents et de ses publics relais (communes, structures partenaires, prestataires, partenaires, journalistes...). Intitulé « l'essentiel du SYBERT », ce nouvel outil a pour vocation de proposer une information claire et synthétique concernant toute l'actualité du Syndicat. Ses adhérents peuvent ainsi diffuser les informations du SYBERT grâce à des articles « clés en main ». Le premier numéro de cette lettre a été diffusé par mail à 140 contacts environ, fin 2012. « L'essentiel du SYBERT » sera diffusé trois fois par an.

Autre élément important de sa communication générale : la création de son site internet. La réalisation d'un tel projet est née de plusieurs besoins : créer un outil au plus près des préoccupations des usagers du SYBERT, répondre aux exigences du projet européen « waste on a diet » en terme de communication et tenir l'engagement du programme local de prévention (PLP) en créant des pages dédiées à la réduction des déchets. Suite à la consultation, le SYBERT a retenu l'agence de communication COM6interactive pour concevoir et réaliser son site. Le futur site internet émergera d'ici le premier semestre 2013. Par ailleurs, l'ensemble des informations relatives au SYBERT est en ligne sur le site [www.sybert.fr](http://www.sybert.fr), pages hébergées au sein du site partagé Ville de Besançon – Grand Besançon.

A travers la mise en place de ces différents supports et actions de communication, le SYBERT souhaite avant tout valoriser toutes ses missions, ses compétences et promouvoir des messages en terme de réduction et de valorisation des déchets. C'est dans ce contexte qu'il a fait appel à un photographe professionnel pour réaliser une campagne photographique concernant les équipements et les installations du SYBERT, ses missions et ses agents. L'objectif de ces photographies est la valorisation et la mise en lumière de tous ces éléments qui caractérisent le SYBERT. Ces photos serviront à tous les supports que le Syndicat réalise. Cette campagne photo a commencé en 2012, pour s'achever en 2013.

Le SYBERT continue et intensifie ses relations avec la presse. A travers les médias, il s'attache à communiquer sur ses actions et autres opérations de sensibilisation afin de diffuser au plus grand nombre les messages de prévention et de valorisation des déchets : inauguration de chalets de compostage, semaine européenne de la réduction des déchets, inauguration du centre de tri, opération « les piles perdent la face »... Au total une dizaine de communiqué a été diffusé à la presse.

## **1.9 LE PROJET EUROPEEN DU SYBERT : « WASTE ON A DIET » OU « LES DECHETS AU REGIME »**

Courant 2011, le SYBERT a déposé un dossier de demande de soutien à l'Union Européenne. En septembre 2012, le projet intitulé « Waste on a diet » a été retenu dans le cadre du programme LIFE+.

Ce projet a pour objectif de diminuer les déchets, augmenter le ré-emploi et le recyclage, diminuer l'incinération et le stockage, dans une zone à la fois rurale et urbaine. Sa durée est de 3 ans (mi 2012 à mi 2015).

Il repose sur 5 actions :

- (B1) accompagnement à la gestion des déchets en habitat collectif (porté par le Grand Besançon),
- (B2) sensibilisation à la prévention des déchets en habitat collectif,
- (B3) développement du compostage local en habitat collectif,
- (B4) optimisation des déchetteries,
- (B5) développement d'un site de tri-démontage des encombrants.

L'Union Européenne apporte un soutien financier de 1 777 810 euros.

Le SYBERT a mis en place plusieurs supports d'information sur ce projet. Il a ainsi ouvert une rubrique sur son site internet dédiée au projet, dans laquelle se trouvent toutes les informations essentielles à la bonne compréhension du projet : le contexte du projet, les objectifs et les résultats attendus, les structures bénéficiaires... Un résumé du projet en français et en anglais est également téléchargeable sur le site internet. Un panneau d'information présentant le projet a été installé entre le centre de tri et l'usine d'incinération du SYBERT, sur la plateforme de valorisation des mâchefers. Des panneaux sont également installés dans chaque déchetterie, afin de communiquer, notamment, sur le contrôle d'accès, une des actions phare du projet LIFE+.

## **2 PREVENTION**

### **2.1 ACTIVITE**

Fin 2012, le SYBERT a terminé la deuxième année du Programme Local de Prévention des déchets, soutenu par l'ADEME (2010-2015).

Cette année a été marquée par le recrutement de deux nouvelles personnes dont les postes sont financés par le Programme Local : un poste de chargé de communication et un poste d'animateur en milieu scolaire.

#### **Sensibilisation dans les écoles**

L'animatrice dédiée a construit un programme d'interventions pédagogiques abordant 5 thèmes relatifs à la réduction des déchets : le compostage ; l'éco-consommation ; le gaspillage alimentaire ; les toxiques et les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ; le réemploi.

Chacune des interventions se présente en 3 séances de 3 heures chacune, avec une 1ère séance commune à chaque thématique et qui a pour objectif de présenter la gestion des déchets en général (les gestes de tri, les différentes filières de traitement). Ce programme est plutôt destiné à des enfants de cycle 2 et 3 (écoles primaires).

A partir du mois de septembre, elle est intervenue auprès de 25 classes réparties sur le territoire soit 600 enfants.

#### **Animations Grand Public**

8 animations ont été organisées sur la réduction des déchets et ont touché 320 personnes (Vital Eté, Fête de quartier, ateliers spécifiques pour les « Familles Actives », accueil des nouveaux arrivants...)

#### **Formation des techniciens et des associations, sensibilisation des élus à la prévention**

Deux sessions de formation « ambassadeurs de la prévention » de l'ADEME ont formé 26 personnes (techniciens des communautés membres et membres des associations locales). La formation ADEME « Elus, comment agir pour réduire les déchets sur votre territoire ? » du 24 novembre a concerné 15 élus du SYBERT.

#### **Vidéos sur la prévention et création d'une borne mobile pour leur diffusion**

6 nouvelles vidéos ont été réalisées sur le compostage, sur les toxiques et les couches lavables. Le SYBERT travaille avec la Licence ECO-DESIGN de Besançon à la création d'une borne mobile multimédia offrant la possibilité d'être installée temporairement dans divers lieux publics du territoire (mairies, bibliothèques...) et de diffuser toutes les vidéos du SYBERT. Cette borne sera disponible en 2013.

#### **Appartement témoin « Fontaine-éco », la suite**

Suite à la déconstruction programmée du logement-témoin « Fontaine-éco et toi ? » en 2012, le SYBERT poursuit son action en partenariat avec la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour la conception du nouvel appartement-témoin, véritable outil de sensibilisation aux thématiques déchets, énergie, eau. Le choix de l'appartement ayant été validé (11-13 rue de Bourgogne – quartier Planoise), le groupe de travail a débuté la conception de la scénographie et des outils d'animation.

#### **Partenariat ECOCUP-SYBERT pour le prêt de gobelets réutilisables**

Le SYBERT a développé un partenariat avec l'entreprise ECOCUP et propose le prêt gratuit de gobelets réutilisables auprès des organisateurs de manifestations. La logistique est gérée par le CHAT - Centre des Handicapés Au Travail - de Besançon (réservation, lavage).

#### **Opération « les piles perdent la face »**

Pour la semaine de la réduction des déchets, les écoles du SYBERT ont été invitées à participer à une grande collecte de piles usagées. 14 écoles (39 classes) ont participé et réuni près de 5 tonnes de piles.

#### **Couches lavables**

Le SYBERT a développé des actions vers les structures de la petite enfance et le grand public : envoi de guides et d'affiches sur les couches, animation d'un stand d'information Place Pasteur à Besançon. La micro-crèche de Quingey a été accompagnée pour réfléchir à la mise en place d'un test auprès de 4 enfants avec, pour la prestation de lavage, un partenariat avec la blanchisserie de TRI à Quingey. Début de l'expérimentation : février 2013.

#### **STOP PUB**

Le SYBERT continue la distribution d'autocollant STOP PUB auprès de ses adhérents (4 000 distribués) .

## **Réalisation de la matrice « Compta-coût »**

Une comptabilité analytique des finances du SYBERT a été réalisée. La réalisation de la matrice « Compta-Coût » est une exigence de l'ADEME dans le cadre du PLP et permet d'identifier spécifiquement les coûts liés à la prévention de manière transversale (en fonction des différents flux de déchets). La mise en place de la comptabilité analytique constitue également un outil de pilotage plus précis du SYBERT.

### **Soutien financier aux adhérents**

Une partie de l'aide perçue par le SYBERT au titre du PLP est reversée aux adhérents qui mettent en place des actions sur leur territoire. En 2012, 4 adhérents ont signé une convention avec le SYBERT pour un montant global de 12 218 € HT.

### **Soutien financier aux associations**

Une partie de l'aide perçue par le SYBERT au titre du PLP est reversée aux associations locales. 2 associations ont perçu une aide : TRI pour la réalisation de panneaux sur le réemploi et le CPIE de Brussey pour le programme « Jardiner, naturellement » pour un montant global de 3 050 € HT.

## **2.2 FLUX DE DECHETS EVITES EN 2012 PAR LA PREVENTION**

La comptabilité des quantités détournées par la prévention est malaisée, puisqu'elle résulte d'un ensemble de gestes effectués par chaque citoyen, allant d'un acte d'achat moins générateur de déchets à un meilleur tri, en passant par la réparation, le réemploi et le compostage.

A travers les ressourceries du SYBERT, par le réemploi, 525 tonnes de déchets ont été évités.

A travers le compostage collectif et individuel, on estime que 2 790 tonnes de déchets ont été évités (voir partie 6.2 Flux de déchets organiques valorisés).

## **2.3 FINANCEMENT DE LA PREVENTION**

La prévention est financée par une contribution de 0,67 € HT par habitant pour 2012.

A travers le PLP, l'ADEME verse un soutien de 239 817 € pour la prévention et le compostage. La part du soutien ADEME pour la prévention (hors compostage) s'élève à 137 715 € HT.

## **2.4 COMMUNICATION AUTOUR DE LA PREVENTION**

En 2011, le SYBERT s'est lancé dans la construction d'une stratégie de communication liée à la mise en œuvre du PLP. Avec l'appui de l'agence de communication L&M, le SYBERT a ainsi imaginé et planifié ses actions de communication comprises dans le PLP, sur toute la durée du programme.

La création d'une charte graphique dédiée aux actions de prévention est un des éléments de cette stratégie. Cette nouvelle identité visuelle, adoptée en 2012, permet d'harmoniser l'ensemble de ses campagnes de communication. Ainsi, grâce à des messages et des visuels homogènes, le grand public pourra mieux percevoir les messages liés à la réduction des déchets. Cette charte graphique est basée sur un slogan court et percutant « moins de déchets nous on agit ! », sur des photos de personnes habitant sur le territoire du SYBERT pour permettre l'identification et sur un logo de campagne composé d'un slogan « jouez la carte... ».

Les actions de sensibilisation liées au PLP ont été accompagnées d'une campagne de communication, plus ou moins intense, selon l'importance des événements :

- 1 600 guides « Petit manuel des ressources au jardin » ont été distribués chez les adhérents et lors des animations grand public ;
- une affiche, un flyer (125 exemplaires envoyés à toutes les écoles primaires et aux communautés de communes) et une communication dans les médias ont été produits pour l'opération « les piles perdent la face » ;
- un document d'information (250 exemplaires envoyés aux communes et communautés de communes), des articles dans la presse et une page dédiée sur le site internet ont été réalisés pour la promotion des gobelets réutilisables ;
- un carton d'invitation (200 exemplaires envoyés à tous les élus présents sur notre territoire) a été conçu pour la formation des élus sur la réduction des déchets ;
- un catalogue (125 exemplaires envoyés à toutes les écoles primaires et nos membres) pour promouvoir les animations pédagogiques a été créé et diffusé dans toutes les écoles primaires présentes sur le territoire du SYBERT ;
- une communication auprès des médias a été faite pour informer le plus de monde possible concernant toutes les actions menées lors de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD).

Le SYBERT met gratuitement à disposition de ses adhérents et d'autres structures publiques ou associatives du territoire (mairies, écoles, foyers, associations...) des expositions mobiles sur les thématiques de la prévention : « Compostage », « Réduisons nos déchets », « Eco-clariot », « Produits dangereux », « Couches lavables ». 8 demandes de prêts ont été faites pour une durée totale de prêt de 30 semaines (toutes expositions confondues).

## **2.5 PERSPECTIVES POUR LA PREVENTION**

La poursuite de la réalisation des actions inscrites dans le Programme Local de Prévention va s'étendre sur les 3 années à venir (2013-2015).

Il s'agit de développer les animations vers les scolaires, le grand public et les publics spécifiques (habitat social notamment) autour des thématiques fortes que sont l'éco-consommation, le gaspillage et les toxiques.

L'année 2013 débutera avec l'opération « des poules pour mes déchets ». Suivra la tournée de DEEEglingués qui s'installera sur le territoire du SYBERT en juin 2013 puis une campagne de communication sur les toxiques.

Il est prévu de réaliser un sondage sur les habitudes et comportements des habitants liés à la prévention à mi-parcours du PLP (qui coïncide avec l'entrée dans le programme Life+).

Un axe fort va être développé autour des couches lavables, notamment la constitution de kits d'essai gratuit et l'information / sensibilisation des professionnels.

Le gaspillage alimentaire sera une thématique-phare à la rentrée 2013-2014 puisque le SYBERT lancera les « collègues presque parfaits ».

Les collectivités (membres et communes) ne seront pas en reste puisque le SYBERT accompagnera les volontaires autour d'une démarche d'éco-exemplarité.

Enfin, le SYBERT continuera à suivre et à soutenir financièrement les acteurs du territoire afin de les encourager à mettre en place des actions de prévention (adhérents du SYBERT et acteurs du secteur associatif).

## **3 RESSOURCERIE**

### **3.1 ACTIVITE**

Depuis sa création, le SYBERT favorise la filière « ré-emploi » sur son réseau de déchetteries dont il a la responsabilité, en permettant à des associations d'insertion de prélever divers produits réemployables. Ces produits sont ensuite triés, testés, reconditionnés, réparés pour enfin être vendus à prix modique.

En 2012, 3 associations interviennent sur le territoire du SYBERT :

- EMMAÛS Besançon sur la déchetterie de Besançon-Tilleroyes (vente à La Bergerie à Besançon),
- EMMAÛS Ornans sur les déchetteries d'Ornans et d'Amancey (vente à Ornans),
- TRI sur toutes les autres déchetteries (vente à Quingey).

En 2012, un ressourcier, personne dédiée au prélèvement des objets réemployables, est présent en permanence sur 2 déchetteries (Besançon-Tilleroyes, Andiers), de façon ponctuelle sur 5 autres (Devecey, Pirey, Placey, Saint-Vit, Saône) et sur appel pour les sites restants.

### **3.2 FLUX DE DECHETS EVITES EN 2012 PAR LA RESSOURCERIE**

En 2012, les associations ont détourné plus de 520 tonnes d'objets divers en déchetterie, soit une augmentation de plus de 15 % par rapport à 2011. Cette filière existe depuis 2005 au SYBERT et progresse chaque année.

A titre d'illustration, le ré-emploi concerne en moyenne 4 % des déchets « tout-venant » dirigés vers le stockage. La moitié des objets prélevés provient des 2 plus importantes déchetteries : Besançon-Tilleroyes et Andiers, ce qui traduit l'efficacité du détournement sur ces sites qui bénéficient d'un ressourcier en permanence.

### **3.3 FINANCEMENT DE L'ACTIVITE RESSOURCERIE**

Depuis 2011, le SYBERT a mis en place, en partenariat avec les 3 associations, des conventions annuelles permettant à la fois de fixer les objectifs de l'année à venir en terme de tonnages et de qualité de la prestation, et à la fois en terme financier (tarif à la tonne détournée et réellement ré-employée).

La rémunération directe du SYBERT aux 3 associations qui réalisent le détournement se fait sur la base d'un soutien fonction d'objectifs à atteindre. Cette prestation a coûté au SYBERT 51 043 € HT en 2012.

Le rebut a été dirigé, selon sa qualité, vers des filières de valorisation ou de stockage : le traitement des objets détournés mais non ré-employés est à la charge des associations.

Le financement de cette activité est actuellement intégré à la compétence déchetterie.

### **3.4 COMMUNICATION**

La communication pour cette activité passe à travers les supports réalisés pour les déchetteries.

En 2012, le SYBERT a accompagné l'association TRI dans la réalisation d'une exposition concernant le réemploi. Il l'a notamment aidé dans la création des panneaux d'exposition relatifs aux ressourceries (conception d'une carte détaillant les points ressourceries présents dans le réseau des déchetteries du SYBERT, relecture....).

Aucune opération de communication spécifique aux ressourceries n'a été effectuée par le SYBERT en 2012.

### **3.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA RESSOURCERIE**

Pour l'année 2013, une nouvelle convention a été signée avec chacune des 3 associations.

Les 3 associations concernées par cette filière ont mené des extensions immobilières (réalisées ou en cours), ce qui permet, à terme, de moderniser l'outil de tri, de réparation et de vente, de développer les locaux dédiés à la vente, mais aussi d'accueillir toujours plus d'objets.

C'est la raison pour laquelle les objectifs à atteindre en terme de tonnage ont été revus à la hausse de 23%, soit 696 tonnes d'objets détournés pour les 3 associations.

Un local de stockage très spacieux et un nouveau magasin de vente va être inauguré en 2013 par l'association TRI à Quingey : il permettra de détourner encore plus d'objets qui seront ainsi ré-employés et valorisés. Le SYBERT s'est porté caution de l'emprunt contracté par cette association pour l'extension de l'activité ré-emploi. L'association EMMAÛS Besançon s'est elle aussi lancée dans une extension alors que l'association des Amis d'EMMAÛS Ornans s'est agrandie l'année passée.

## **4 COMPOSTAGE**

### **4.1 ACTIVITE**

Cette activité comprend le compostage de proximité des biodéchets (déchets de cuisine, déchets verts) dans tous types d'habitat. Le compostage des déchets verts reçus en déchetteries est détaillé dans le chapitre déchetterie.

Le SYBERT poursuit la promotion du compostage à tous les étages et le développement de solutions de compostage de proximité, avec une accentuation en 2012 des actions dans l'habitat collectif et l'émergence de nouveaux dispositifs dans l'habitat social dense. Plusieurs dispositifs coexistent ou coexisteront, en fonction de la densité de population et de la disponibilité en espaces verts.

#### **Sensibilisation du grand public au compostage**

S'appuyant sur plusieurs structures associatives, le SYBERT a réalisé 30 animations grand public sur le thème du compostage et de la prévention, en 2012. 4 associations locales ont rencontré près de 2 800 personnes sur les stands d'information du SYBERT. Ces interventions permettent de rencontrer un large public et d'informer sur les modalités d'achat des composteurs, la possibilité de composter en habitat collectif, la conduite d'un composteur ou la gestion des déchets verts dans le jardin.

Les 4 associations locales prestataires du SYBERT sont le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) du Haut Doubs, TRI, Trivial Compost et Doubs Nature Environnement.

Une opération particulière a été menée sur le quartier de Planoise du 27 septembre au 6 novembre 2012 : le CPIE du Haut Doubs a réalisé 23 interventions en installant un « bar à soupes » sur espace public extérieur, principalement lors de marchés. Cette opération a permis de sensibiliser environ 400 Planoisien(ne)s au compostage collectif des biodéchets.

La formation des habitants à la pratique du compostage a été modifiée dans son organisation en 2012 : le SYBERT a organisé 3 sessions de formation des agents et des élus des communes et des Communautés de Communes (30 participants au total). Ces personnes formées peuvent ensuite délivrer aux habitants les informations minimales sur la pratique du compostage, soit sur les lieux d'accueil du public (mairies...), soit au moment des distributions des composteurs.

#### **Compostage individuel**

Ce type de compostage est pratiqué par les ménages habitant en maison individuelle. Le SYBERT poursuit ses actions de promotion du compostage individuel, lancées depuis sa création.

Le SYBERT propose aux ménages de son territoire d'acquérir des composteurs à tarif réduit. Les tarifs 2012 sont identiques aux années précédentes :

- 15 € TTC pour les petits et grands modèles en bois (300 litres et 600 litres),
- 20 € TTC pour les modèles en plastique (400 litres).

Chaque composteur est accompagné d'un bio-seau de 7 litres et d'un guide pratique sur le compostage. Le SYBERT a acheté ces composteurs auprès de Beauvais Diffusion au prix de 51,83 € HT (modèle en bois 30l), 59,83 € HT (modèle en bois 600 l) et 35,04 € HT pour le modèle plastique.

30 sessions de distribution ont été réalisées dans les différents points relais du SYBERT. La répartition des ventes de composteurs par secteur est la suivante :

Adhérent	Nombre de composteurs commandés en 2012 sur le SYBERT	
	Nombre total de composteurs	Nombre total de commandes
CAGB	1 385	1 178
CCALL	70	60
CCCQ	81	67
CCPO	285	227
CCRO	63	60
CCVA	84	66
CCVDB	94	78
CCVSV	90	88
Total	2 152	1 824

## Lombricompostage



Ce type de compostage s'adresse aux habitants d'immeubles dans lesquels le compostage collectif n'existe pas.

Un lombricomposteur est un composteur d'appartement, dans lequel des vers, fournis avec le lombricomposteur, dégradent les biodéchets, sans lien avec le sol.

Le lombricomposteur doit être placé dans un endroit abrité dans lequel les températures sont comprises entre 15 et 25°C. Il permet de récolter de l'engrais liquide et du lombricompost pour alimenter les jardinières.

Un forum internet dédié est ouvert aux pratiquants du lombricompostage du territoire.

En 2012, 37 lombricomposteurs ont été distribués et 3 sessions de formations au lombricompostage organisées.

Au total, depuis 2010, 125 lombricomposteurs ont été distribués sur le territoire du SYBERT.

## Compostage collectif en pied d'immeuble

Ce type de compostage est adapté à des immeubles collectifs disposant d'espaces verts. Il est autogéré par les habitants eux-mêmes. L'initiative doit être portée par au moins 2 résidents volontaires, les guides-composteurs, ponctuation qui ont la responsabilité de faire fonctionner l'installation collective de compostage. Le compostage est pratiqué dans des bacs de compostage individuels disposés en batterie ; au minimum 3 composteurs sont installés (1 pour l'apport des déchets frais, au moins 1 pour la maturation et 1 pour le stockage du broyat).

Comme en 2010 et 2011, le SYBERT apporte son soutien aux habitants pour composter en pied d'immeuble. Cette aide comprend l'étude du projet sur site, sa présentation aux copropriétaires ou au bailleur, la fourniture et l'installation du matériel nécessaire (composteurs, bioseaux, matériel de jardinage), la communication et le démarrage du composteur avec les habitants, la formation des guides-composteurs (1 journée), le suivi du site pendant 1 an, la fourniture de broyat pendant 1 an puis un accès à l'approvisionnement en broyat.

Les forfaits demandés aux copropriétés ou aux bailleurs pour l'accompagnement d'un site sont identiques à ceux de 2010 et 2011

- entre 6 et 20 logements : forfait de 100 € HT,
- entre 21 et 50 logements : forfait de 200 € HT,
- au-delà de 51 logements : forfait de 300 € HT.

L'état de développement du compostage en pied d'immeuble fin 2012 est le suivant :

	Démarrage en			Nombre total de sites suivis
	2010	2011	2012	
Nombre de sites accompagnés	10	30	47	<b>87</b>
Nombre de foyers concernés	152	1 304	1 650	<b>3 106</b>
Nombre foyers participants au compostage	51	483	726	<b>1 260</b>

Sur les 87 sites accompagnés, le taux de participation moyen des habitants est de 40 %.

Sur l'ensemble de ces sites, 9 sont en habitat social collectif ce qui représente 711 foyers touchés et 166 foyers participants.

Logeur	Nombre de sites	Nombre de logements
Grand Besançon Habitat (GBH)	2	170
Habitat 25	2	370
NEOLIA	4	117
SAIEM B	1	54

Les guides-composteurs, habitants bénévoles responsable du site, peuvent bénéficier d'une formation gratuite d'une journée, dispensée par le SYBERT. Les guides-composteur sont un relais d'information primordial entre voisins d'une part et avec le SYBERT d'autre part. En 2012, 5 sessions de formation ont été organisées pour 54 guides composteurs formés. Depuis 2010, 105 guides-composteurs ont été formés sur un total de 150.

Par ailleurs, le SYBERT encourage la mise en place et le développement d'un réseau d'échanges entre guides-composteurs. Cette action est menée par l'association Trivial Compost avec comme objectifs :

- créer une communauté d'entraide entre guides-composteurs ;
- apporter un soutien aux guides-composteurs afin de pérenniser et aussi améliorer les pratiques du compostage en pied d'immeuble ;
- favoriser l'essaimage des projets et le développement du compostage collectif.

En 2012, diverses actions ont été menées par l'association Trivial Compost :

- sondage téléphonique des guides composteurs en juin pour mieux cerner leurs besoins ;
- organisation de la Semaine du compostage en septembre : portes ouvertes sur 20 sites de compostage collectif sur Besançon ;
- diffusion d'informations et de conseils : sur le site internet, via une lettre électronique et le magazine semestriel « Le guide composteur ».

Fin 2012, 42 sites fonctionnent en autonomie, c'est à dire que la période d'accompagnement d'une année par le SYBERT est écoulée.

### Chalet de compostage

Un nouveau dispositif de compostage collectif a été inauguré en 2012 : le chalet de compostage, inspiré directement du pavillon de compostage conçu par l'association nantaise Compostri.

Cet équipement permet de valoriser sur place des quantités importantes de biodéchets (jusqu'à 20 tonnes par an), il est adapté aux zones d'habitat collectif dense disposant d'espaces verts.

En 2012, trois chalets de compostage ont été installés :

- rue de Savoie : il est destiné aux habitants de la rue de Savoie (700 logements concernés) ;
- rue de la Liberté : les habitants de la rue de la Liberté et des rues adjacentes sont concernés ;
- Cité-parc des Chaprais : seuls les habitants de la Cité-parc peuvent l'utiliser.

Site	Nombre de logements touchés	Date de démarrage	Nombre d'habitants participant	Nombre d'apports par semaine
Savoie	700	7/07/2012	100	50 à 60
Cité-parc des Chaprais	180	17/09/2012	80	40
Liberté	300	15/12/2012	56	30 à 40

Le premier chalet a été fourni par l'association Compostri. Les deux suivants ont été fabriqués localement : les matériaux ont été fournis par la scierie Aymonier (planches en bois) et par SFCP PERRIN (couverture et éléments métalliques). L'ensemble des éléments a été monté par deux jeunes en insertion encadrés par un éducateur technique spécialisé de l'ADDSEA (chantier MAGIC sur 3 jours).

L'installation des chalets de compostage a fait l'objet d'une déclaration de travaux auprès le service Urbanisme de la Ville de Besançon, et d'un avis conforme de l'ABF pour le chalet de la Cité-parc des Chaprais.



Chalet de la Cité-parc des Chaprais  
Coût : 3 100 € HT

La gestion des chalets de compostage relève de la responsabilité du SYBERT : un agent est présent pour assurer l'accueil des habitants une à deux fois par semaine (au total 4 heures par semaine) et assurer la gestion du chalet (retournement du compost, apport de broyat, suivi des températures et de l'humidité, récolte du compost). Le chalet est fermé en dehors des horaires d'accueil du public.

La gestion des trois chalets de compostage est réalisée par la Régie des quartiers de Besançon, association locale d'insertion.

## Composteur électromécanique

Un composteur électromécanique est un tube long de 3 à 5 mètres. Les biodéchets sont introduits à une extrémité et le tube tourne très lentement, faisant avancer la matière située à l'intérieur. 2 à 4 semaines, après l'introduction des biodéchets, le compost est extrait à l'autre extrémité. Ce dispositif permet de composter entre 300 et 1 500 kg de biodéchets par semaine, pour un encombrement réduit. Il doit être installé dans un local hors gel, à l'abri du vandalisme et relié aux réseaux.

Ce type d'installation est étudié dans les secteurs d'habitat urbain très dense sans espaces verts disponibles.

En 2012, la faisabilité d'installer un composteur accéléré a été étudiée sur 4 sites présentant une forte concentration d'habitat collectif, dans 3 quartiers de Besançon (2 sites à Planoise, 1 site en centre ville et 1 aux Chaprais).



Composteur T240 (Aletrumann)  
Coût : 54 300 € HT

Seul le projet initié avec le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) « Les Oiseaux », dans le quartier des Chaprais, a été retenu pour être poursuivi. En effet, les autres sites ont été abandonnés, car les contraintes étaient trop importantes ou car le dispositif de composteur accéléré n'était pas le plus pertinent.

Le composteur accéléré sera installé au FJT, à proximité des cuisines : il sera utilisé d'une part par les habitants du quartier (200 foyers visés) et d'autre part par le FJT pour y valoriser les biodéchets issus de la restauration collective de ses résidents ou visiteurs (400 repas par jour), ce qui représente un potentiel de 25 tonnes de biodéchets par an.

### Partenaires

Le déploiement du compostage de proximité nécessite de multiplier et intensifier les partenariats avec les structures locales qui sont en contact régulier avec les habitants.

Le SYBERT a renforcé son partenariat avec les logeurs sociaux (Grand Besançon Habitat, Habitat 25, Néolia, SAIEMB) afin de développer les différents projets de compostage collectif. Une réunion de bilan et d'échanges a été organisée en octobre 2012.

Le SYBERT a noué des relations avec des associations de locataires. Par exemple, début 2012, un partenariat a été établi avec l'association CLCV qui mène des actions de sensibilisation des habitants sur le compostage (stands d'information dans les quartiers) et des sondages pour identifier des guides-composteur potentiels.

## 4.2 FLUX DE DECHETS ORGANIQUES VALORISES

Les quantités estimées de biodéchets détournées par le compostage sont les suivantes :

- en habitant individuel : 70 kg de déchets de cuisine par personne et par an et autant de déchets de jardin ;
- compostage en pied d'immeuble : 40 kg de déchets de cuisine par personne et par an.

Pour mémoire, sur le territoire du SYBERT, un foyer compte en moyenne 2,5 habitants.

Les quantités de biodéchets apportés dans les chalets de compostage sont bien connues, puisque tous les apports sont pesés.

De 2000 à 2012, 15 400 foyers ont commandé un (ou plusieurs) composteur individuel au SYBERT. En tenant compte du fait que 30 % des commandes correspondent à un renouvellement, on estime que 22 % des foyers en habitat individuel compostent grâce à un composteur du SYBERT.

Cela représente annuellement **2 700 tonnes** de déchets de cuisine compostés localement par cette catégorie d'habitants (ce chiffre n'intègre pas le compostage en tas ou via un composteur autofabriqués).

En 2012, sur l'ensemble des sites de compostage collectif (87 sites de compostage collectif en pied d'immeuble et 3 chalets de compostage), environ 1 500 foyers ont apporté leurs biodéchets dans les composteurs collectifs, ce qui représente **90 tonnes** de biodéchets de cuisine compostés localement dont 86 tonnes par le compostage en pied d'immeuble (en tenant compte de la date de démarrage des différents sites).

### **4.3 FINANCEMENT DE LA VALORISATION ORGANIQUE**

La valorisation organique est financée par différentes ressources, les principales étant :

- la contribution versée par les adhérents du SYBERT qui s'élève à 1,44 € HT par habitant pour 2012 ;
- les subventions de l'ADEME, d'une part à travers une partie de la subvention du Programme Local de Prévention pour les actions relatives au compostage (102 102 € HT) et d'autre part à travers des soutiens liés à l'acquisition de composteurs (composteurs en bac, fabrication et installation des chalets de compostage) ;
- les subventions du Conseil Général portant sur les actions de communication, l'achat des composteurs et la fabrication et installation des chalets de compostage ;
- les recettes liées à la vente composteurs individuels et collectifs.

### **4.4 COMMUNICATION**

En 2012, la campagne de communication sur le compostage s'est appuyée sur différents supports et médias de communication :

- presse écrite : Est Républicain, Le Mag, La Gazette, La Presse Bisontine ;
- presse institutionnelle : supports des communes et communautés du territoire du SYBERT tels Grand Besançon Magazine, Besançon Votre Ville de Besançon ;
- presse en ligne : macommune.info ;
- radios : France Bleu, Radio Campus, Village FM ;
- cinéma : diffusion de 2 spots (compostage individuel et compostage collectif) dans les cinémas de Besançon.

Par ailleurs, une plaquette d'information et de commande de l'opération « compostage à tous les étages » a été éditée en 15 000 exemplaires puis diffusée via les déchetteries, les adhérents du SYBERT et leurs communes.

Le site internet [www.sybert.fr](http://www.sybert.fr) relaye également toutes les informations liées au compostage.

La communication institutionnelle a été complétée par une communication de proximité :

- sur les stands d'information sur le compostage (§ 6.1.1),
- à travers une exposition itinérante sur le compostage (8 panneaux) mise gratuitement à disposition des collectivités et associations du territoire qui en font la demande.

Afin d'accompagner toutes les actions relatives à la valorisation organique, le SYBERT a élaboré des campagnes de communication spécifiques auprès des médias locaux. Ce fut le cas pour l'inauguration des chalets et la semaine européenne de la réduction des déchets.

Concernant les inaugurations des chalets de compostage, le SYBERT réalise également une communication dite de proximité en diffusant auprès des habitants du quartier une invitation/courrier, ainsi que des affiches dans les halls d'immeubles.

### **4.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA VALORISATION ORGANIQUE**

Le programme de compostage individuel se poursuivra, comme les années précédentes.

La recherche et la mise en œuvre de solutions de compostage de proximité dans l'habitat collectif se poursuivra intensément. Les objectifs principaux sont les suivants :

- intensifier le développement du compostage en pied d'immeuble avec 100 nouveaux sites en 2013 ainsi que des visites d'évaluation des sites en fonctionnement depuis plus d'1 an ;
- développer de nouveaux projets de chalets de compostage avec 3 installations prévues en 2013 dont 2 sites en cours, Place Jean Moulin à Planoise et Place Olof Palme à Palente ;
- améliorer la coordination avec les adhérents (mise en place de la RI) et avec les actions menées en habitat social par la Direction de la gestion des déchets du Grand Besançon ;
- mettre en œuvre le projet de partenariat avec Unis Cité (« les ambassadeurs du compostage »)
- poursuivre l'information et la sensibilisation des structures et organismes concernés (logeurs, syndicats, services de la Ville, associations de locataires, entreprises d'entretien d'espaces verts) ;
- développer et structurer le réseau de guides composteurs ;
- mettre en place une filière pérenne d'approvisionnement et de mise à disposition du broyat sur Besançon ;
- installer un composteur électromécanique (projet du FJT Les oiseaux).

En 2013, le SYBERT proposera au grand public des ateliers pratiques sur le compostage, sur une durée courte (environ 1 heure), sur des sites de démonstration (placettes compostage en déchetterie, jardins...).

## 5 DECHETTERIE

### 5.1 ACTIVITE

Le SYBERT dispose en 2012 d'un réseau de 18 déchetteries.

L'accès est gratuit pour les particuliers, payant pour les non-ménages. Les tarifs proposés aux non-ménages figurent en annexe. Tout habitant du SYBERT se trouve à moins de 10 minutes en voiture d'une déchetterie.



La compétence du SYBERT comprend le gardiennage (haut de quai) et l'évacuation des déchets (bas de quai).

Fin 2012, 15 gardiens SYBERT assurent l'accueil des 9 déchetteries les plus importantes : Besançon-Tilleroyes, Besançon-Thise-Andiers, Pirey, Devecey, Saône, Saint-Vit, Ornans, Thoraise et Placey. Ils sont parfois secondés par des agents mis à disposition par des prestataires. L'accueil des 9 déchetteries les moins importantes est assuré par des prestataires : Arc-et-Senans, Roulans, Marchaux, Lavans-Quingey, Epeugney, Bouclans, Amancey, Myon et Byans-sur-Doubs.

L'accueil en déchetterie représente environ 32 équivalents temps plein pour 51 200 heures de gardiennage.

En 2012, la fréquentation des déchetteries a connu, pour la première fois depuis la création du réseau, une diminution pour atteindre 657 012 visites (- 7% par rapport à 2011). Cette évolution pourrait être la résultante d'une attention accrue envers les non-ménages.

## 5.2 FLUX DE DECHETS EN DECHETTERIE

Le tableau ci-dessous présente les filières et destinations des déchets triés en déchetterie.

Matériaux	Destination	Devenir
Encombrants, tout-venant	Centre de stockage pour déchets non dangereux de Fontaine-les Clerval (SITA)	Stockage
Inertes (gravats, déblais)	Centre de stockage pour déchets inertes de Saint-Vit (SACER)	Stockage pour comblement d'une ancienne carrière
Déchets verts (tontes, taille..)	Unité de compostage de Roche-les-Beaupré (COMPO FRANCE) ou co-compostage agricole local	Amendement organique (compost)
Métaux	Unité de broyage puis fonderie	Nouveaux objets métalliques
Papiers et cartons	Centre de tri du SYBERT puis unités de valorisation	Papiers, cartons
Verre	Unité de broyage puis fonderie (SOLOVER 71)	Verre
Appareils électriques et électroniques	Unité de dépollution puis démontage et broyage Conliège (JURATRI 39)	Nouvelles matières et énergie
Lampes à décharge (néons, fluo-compactes)	Unité de broyage et séparation	Nouvelles matières et énergie
Piles, accumulateurs (batteries de téléphone...) et batteries auto	Unité de traitement spécial et de séparation des matières à Beaufort (TRIADIS 39)	Nouvelles matières et énergie
Textiles, vêtements, linges de maison	Unité de regroupement (Plate-forme textile franc-comtoise 39)	Réemploi ou chiffons, rembourrage
Objets réutilisables en bon état	Recyclerie – ressourcerie de Quingey (TRI), Besançon et Ornans (EMMAÜS)	Réemploi
Bois (planches, meubles...)	Unité de broyage de Lure (70)	Panneaux agglomérés
Pneumatiques de voiture	Unité de broyage – granulation de Dijon (21)	Combustible pour cimenterie
Déchets dangereux	Unité de traitement spécial de Beaufort (TRIADIS 39) et de valorisation énergétique de Salaise (38)	Nouvelles matières et énergie
Huiles végétales (friture)	Unité de valorisation énergétique	Energie (chaleur)
Huiles minérales (moteur)	Unité de purification	Nouvelle matière et énergie
Produits contenant du mercure (thermomètre)	Unité de traitement spécial de Beaufort (TRIADIS 39) et de valorisation énergétique de Salaise (38)	Energie et stockage
Plastiques (souples et durs)	Unité de broyage et valorisation de Velesmes Essarts	Nouvelles matières premières

### Focus sur la valorisation des déchets verts reçus en déchetterie

En 2012, 14 795 tonnes de déchets verts ont été reçus en déchetterie et tous compostés, soit une hausse de 6 % par rapport à 2011.

La majeure partie est acheminée en benne sur l'installation de compostage privée de Roche-les-Beaupré.

Depuis 2011, le SYBERT développe un réseau de plates-formes d'accueil temporaire des déchets verts. Après Saint-Vit, Roulans, Bouclans et Amancey en 2011, les déchetteries de Thoraise, Lavans-Quingey, Arc et Senans et Epeugney ont également été équipées au cours de l'année 2012.

Le dépôt des déchets verts est réalisé par les usagers en vrac sur la plate forme. Un prestataire intervient régulièrement pour pousser le tas afin d'optimiser le stockage. Quand la plate forme est pleine, les déchets verts sont broyés. Une session de broyage produit entre 30 et 200 tonnes de broyat.

Les déchets verts broyés sont ensuite transportés sur des parcelles agricoles (à moins de 10 km de la déchetterie) pour y être mélangés avec des effluents d'élevage, constituant un tas, appelé andain. Au cours des 6 mois qui suivent, chaque andain est retourné 4 fois, afin d'aérer le tas. Des mesures de températures sont effectuées régulièrement afin de s'assurer que le processus de compostage s'effectue bien et que les montées en température sont respectées.

Chaque andain fait l'objet d'un prélèvement envoyé en laboratoire (SADEF) pour analyses. Les analyses font l'objet d'une interprétation par la Chambre d'Agriculture qui la transmet ensuite aux agriculteurs, accompagnée de conseils pour l'épandage.

Le compost est épandu par les agriculteurs sur des cultures ou des prairies.

En 2012, 3 670 tonnes de déchets verts ont été valorisées par co-compostage grâce à un partenariat noué avec 12 agriculteurs, soit environ 25 % du gisement global.

Site	Date de démarrage	2011 (avril à décembre)		2012	
		Quantité (tonnes)	Nombre d'andains	Quantité (tonnes)	Nombre d'andains
Amancey	Avril 2011	70	2	182	3
Arc et Senans	Juin 2012	-	-	210	3
Bouclans	Avril 2011	297	3	599	4
Epeugney	Juin 2012	-	-	170	1
Roulans	Avril 2011	349	3	542	4
Saint Vit	Avril 2011	632	4	1 424	7
Thoraise	Septembre 2012	-	-	542	2
Lavans-Quingey	Décembre 2012	-	-	-	-
TOTAL		1 348	12	3 669	24

Les tonnages en stock au 31 décembre 2012 ne sont pas intégrés au bilan annuel.

### **5.3 FINANCEMENT DES DECHETTERIES**

Les déchetteries sont principalement financées par une contribution de 20,70 € HT par habitant.

Le financement provient également du soutien d'éco-organismes, de la vente de matière et des facturations adressées aux non-ménages pour leurs dépôts.

### **5.4 COMMUNICATION**

L'année 2012 a été marquée par une grande campagne de communication relative au contrôle des accès. La mise en service du process, prévue en septembre 2012, a été reportée de quelques mois suite à un contentieux administratif.

Afin d'accompagner la mise en place du contrôle d'accès des déchetteries, le SYBERT a réalisé des plaquettes de communication à vocation pédagogique. 5 types de documents d'information ont été créés afin de s'adapter aux différents publics qui fréquentent les déchetteries et qui auront des modalités d'accès distincts : les particuliers, les professionnels, les associations, les collectivités et les administrations. Au-delà de la présentation du futur système et des modalités de mise en place, ces plaquettes servent également de demande de badge pour chaque usager. Elles ont été imprimées à des milliers d'exemplaires (130 000 ex. ménages, 12 000 ex. professionnels, 1 300 ex. administrations, 800 ex. collectivités et 800 ex. associations) et diffusées via les déchetteries et le site internet du SYBERT.

Une communication auprès des médias a été réalisée afin d'informer le plus grand nombre sur le report du contrôle d'accès et la mise aux normes des déchetteries (notamment mise en place de barrières anti-chute). En complément de cette communication presse, le SYBERT a envoyé par courrier aux communes du SYBERT, aux communautés membres et aux usagers ayant fait une demande de badge, un document expliquant le report de ce système et détaillant le fonctionnement du contrôle d'accès.

Par ailleurs, toutes les informations relatives au SYBERT sont disponibles sur son site internet [www.sybert.fr](http://www.sybert.fr). Ces pages sont hébergées sur le site partagé de la ville de Besançon et du Grand Besançon.

Outre les conditions d'obtention du badge, les plaquettes indiquent également les horaires d'ouverture des déchetteries au public, la liste des déchets acceptés et refusés, ainsi que quelques rappels de sécurité et de bon usage du service public.

La mise en place de la vidéo-surveillance sur les sites a permis de réduire le vandalisme et donc de diminuer les frais de maintenance des sites et d'accroître les ventes de matière.

### **5.5 PERSPECTIVES AUTOUR DES DECHETTERIES**

L'année 2012 a connu la publication des nouveaux textes réglementaires relatifs aux installations classées sous la rubrique 2710 (arrêté du 20 mars 2012).

Cette évolution aura un impact en terme technique (développement de nouvelles filières, de nouveaux bâtiments pour les déchets dangereux, sécurisation des sites...), en terme de personnel (plan de formation pluriannuel...), et en terme financier (investissements lourds).

Les délais d'application étant relativement courts, des discussions sont engagées avec les autorités de contrôle (Préfecture et DREAL) afin de programmer la mise en œuvre progressive de cette nouvelle réglementation.

Pour l'accompagner dans cette démarche, le SYBERT fera appel à un bureau d'études spécialisé.

En parallèle, les réflexions pour le réaménagement des deux principales déchetteries (Besançon-Tilleroyes et Thise-Chalezeule) se poursuivent.

Enfin, une étude stratégique est en cours de finalisation pour la création d'une installation de tri-démontage des encombrants issus des déchetteries, ce qui permettrait de limiter considérablement le recours à l'enfouissement.

## **6 TRI VALORISATION MATIERE**

### **6.1 ACTIVITE**

Début 2012, le tri des collectes sélectives (déchets recyclables) a été réalisé par des prestataires de service, dans le cadre de marchés puis à partir de juillet 2012 au centre de tri exploité par le SYBERT. Les livraisons au centre de tri du SYBERT ont été échelonnées entre mars 2012 et début juillet 2012, date à laquelle toutes les communautés adhérentes apportaient leurs collectes sélectives.

Les déchets recyclables collectés par les communautés adhérentes ont donc été livrés dans 3 installations :

- pour les emballages seuls à Corcelles-Ferrières (25) pour la Société NICOLLIN jusqu'à fin juin 2012 (0,84 % des apports de 2012) ;
- pour les emballages et papiers en mélange à Aspach-le-Haut (68) et Faimbe (25) via un centre de transfert situé à Thise pour la Société COVED jusqu'à fin juin 2012 (32,47 % des apports de 2012).
- puis au centre de tri du SYBERT progressivement à partir de mi-mars et pour l'ensemble des collectes sélectives du SYBERT à partir de juillet (66,69 % des apports de 2012).

Les centres de tri COVED étant situés relativement loin de Besançon (barycentre de production des déchets), un centre de transfert des déchets ménagers recyclables a été mis en service à Thise. Les camions de collecte y déversent leurs déchets qui sont ensuite rechargés dans des gros porteurs et acheminés jusqu'à Faimbe (à côté de l'Isle-sur-le-Doubs) et à Aspach-le-haut (à côté de Mulhouse).

Les sites de Corcelles-Ferrières, Aspach-le-Haut et Faimbe trient d'autres déchets que ceux du SYBERT (autres collectivités, professionnels...). Le geste de tri n'est pas le même pour tous les habitants du SYBERT.

Les collectes sélectives sont triées mécaniquement et manuellement pour isoler des matières premières secondaires qui alimentent des industries afin de fabriquer de nouveaux objets : plasturgie, papeterie, verrerie, métallurgie...

Les refus de tri retournent à Besançon et sont traités à l'usine d'incinération du SYBERT où leur énergie est valorisée.

Des caractérisations sont réalisées régulièrement lors des déchargements des déchets pour établir la répartition des différents matériaux.

Chaque communauté adhérente est signataire d'un contrat passé avec ECO-EMBALLAGES et perçoit à ce titre des soutiens au tri et des recettes de vente de matière.

#### **Le centre de tri du SYBERT, situé à Planoise**

Afin d'éviter d'aléatoires variations de prix au gré des marchés de prestations de tri, le SYBERT a décidé la conception et la réalisation de son propre centre de tri.

A l'issue d'une procédure de dialogue compétitif, le groupement NEOS-SNCTP-SETUREC a été retenu pour la réalisation de ce projet pour un montant de 9 336 960 € HT.

L'exploitation a commencé en mars 2012, avec l'apport des déchets ménagers recyclables (DMR) issus de la régie de collecte de la CAGB. La réception du centre de tri a eu lieu le 29 mai 2012.

L'exploitation de la chaîne de tri est confiée à un prestataire privé dont 80% du personnel est dans un parcours d'insertion professionnelle.

La maintenance, prévue initialement en sous-traitance, est réalisée en régie pour des raisons de maîtrise budgétaire.

Les visites du grand public sont de la responsabilité des adhérents, titulaires du contrat Eco-Emballages et donc en charge de la communication liée à la collecte sélective.

A compter du 2 juillet 2012, l'ensemble des DMR du SYBERT a été trié dans le centre de tri de Besançon.

## 6.2 FLUX DE DECHETS TRIÉS ET RECYCLES

En 2012, 14 183,28 tonnes ont été livrées en centre de tri, soit une hausse de 0,33 % par rapport à 2011.

8 434,05 tonnes de verre ont été dirigées directement vers les filières de recyclage, sans tri préalable, de même que 235,96 tonnes de papiers.

En 2012, pour l'ensemble des communautés du SYBERT, les produits suivants ont été dirigés vers les filières de recyclage, après tri éventuel :

- 8 434,05 tonnes de verre ; - 0,6 % par rapport à 2011 ;
- 7 601,87 tonnes de papiers (4 933,92 tonnes de 1.11 et 2 667,95 tonnes de gros de magasin) ; - 7 % ;
- 3 092,13 tonnes d'emballages en carton (2 877,77 tonnes d'EMR et 214,36 tonnes d'ELA) ; + 14,3 % ;
- 943,57 tonnes de flacons en plastique (636,38 tonnes de PET et 307,19 tonnes de PEHD) ; + 14,7 % ;
- 456,87 tonnes d'emballages métalliques ; + 31,3 % ;
- 2 027,43 tonnes de refus (valorisation énergétique) ; + 14,3 % ;
- 284,23 tonnes de freinte (perte par évaporation et poussière process) ; - 48,7 %.

Le détail des tonnages valorisés par communauté figure en annexe.

En 2012, le taux de refus de tri est de 14,07 % alors qu'il était de 12,82 % en 2011. Pour information le chiffre national moyen est supérieur à 20%.

Les performances de produits recyclés (pour 226 893 habitants) sont détaillées dans le tableau suivant (ces ratios sont issus des tonnages entrants auxquels sont appliquées les caractérisations). Le total s'entend hors refus, hors freinte et hors reste à trier au 31/12/2012 (73,10 tonnes).

(kg/hab/an)	Verre	Papiers			Cartons			Plastiques			Métaux	Refus de tri	Freinte	Total hors refus et freinte
		1.11	GM	Total	EMR	ELA	Total	PET	PEH D	Total				
CAGB	32,59	21,35	12,46	33,8	12,74	0,88	13,62	2,66	1,26	3,92	1,76	9,30	1,25	85,70
CCALL	57,63	12,19	7,61	19,7	15,35	0,97	16,33	2,53	1,23	3,76	2,34	3,73	1,07	99,86
CCCQ	55,85	27,48*	4,07	31,5	10,22	1,62	11,84	3,46	1,89	5,35	3,77	4,23	0,27	108,36
CCPO	52,64	18,99	10,56	29,5	12,89	0,94	13,83	2,77	1,42	4,20	2,51	6,68	1,32	102,74
CCRO	48,08	22,40	10,35	32,7	13,03	1,30	14,33	4,60	1,61	6,21	2,76	8,39	1,49	104,14
CCVA	50,32	27,67	9,43	37,1	12,98	1,16	14,15	3,42	1,68	5,11	3,06	8,70	1,63	109,73
CCVDB	55,98	22,99	10,11	33,1	11,04	1,17	12,21	3,29	1,77	5,06	2,77	9,27	1,43	109,13
CCVSV	52,51	25,30	12,07	37,38	13,27	1,04	14,30	3,46	1,94	5,39	2,88	11,09	1,62	112,46
Total	37,17	21,75	11,76	33,50	12,68	0,94	13,63	2,80	1,35	4,16	2,01	8,94	1,25	90,48

(\*) : en intégrant 235,96 tonnes de journaux magazines collectés par l'association TRI mais non triés par le SYBERT.

## 6.3 FINANCEMENT DU TRI

Le tri est financé par une contribution à la tonne livrée en fonction du geste de tri.

Les tarifs appliqués en 2012 sont les suivants :

- tri des emballages et papiers en mélange : 167 € HT par tonne,
- tri des emballages seuls : 292 € HT par tonne (à partir de la mise en service du centre de tri SYBERT – auparavant 250 € HT/t)
- transport des refus de tri : 8 € HT par tonne (à partir de la mise en service du centre de tri du SYBERT)

Par ailleurs, les caractérisations sont facturées 100 € HT par caractérisation.

Pour l'année 2012, le montant des recettes perçues par le SYBERT pour la vente des papiers est de 586 000 €.

## **6.4 COMMUNICATION**

La communication liée à la collecte sélective relève de la responsabilité des adhérents. Aucune communication n'a été réalisée par le SYBERT autour du tri des déchets recyclables.

Cependant, avec la mise en service du centre de tri, le SYBERT a réalisé une campagne de communication, à l'occasion de l'inauguration de ce nouvel outil industriel. Une invitation a été adressée à tous les élus du territoire qui ont eu la possibilité de visiter l'installation.

Le SYBERT a réalisé deux vidéos sur le centre de tri : une courte vidéo pédagogique permettant de faire comprendre de manière simple au grand public tout le processus du recyclage et une vidéo plus technique et plus longue qui explique de manière détaillée le fonctionnement du nouveau centre de tri et va au cœur du process. Ces deux vidéos ont été diffusées lors de l'inauguration et la vidéo pédagogique est accessible sur le site internet. Le SYBERT a également organisé une conférence de presse afin de faire découvrir aux journalistes le centre de tri en action. Une invitation presse a été envoyée à une trentaine de journalistes. En complément de cette conférence, le SYBERT a conçu un dossier de presse complet.

## **6.5 PERSPECTIVES AUTOUR DU TRI**

A l'analyse de l'évolution des tonnages de déchets ménagers recyclables (DMR) et des cartons de déchetteries mis en balles au sein du centre de tri, une mise à jour des tonnages inscrits à l'arrêté préfectoral semble nécessaire au cours de l'année 2013. En effet si une marge importante existe entre le tonnage en DMR susceptible d'être accepté (20 000 tonnes) et la réalité des entrées (14 183,28 tonnes en 2012) il n'en est pas de même pour le tonnage en cartons de déchetteries. En effet, l'arrêté préfectoral autorise pour cette matière, 1 700 tonnes alors que les projections donnent pour une année complète environ 2 200 tonnes. Rappelons que cette activité n'a débuté sur le centre de tri que le 2 juillet 2012.

Il conviendra également d'analyser la possibilité d'accueillir des déchets valorisables autres que DMR, provenant d'entreprises ou d'établissements, dans le but d'optimiser au mieux la capacité du centre de tri dans un souci de rentabilité économique.

Un échange s'est engagé avec les autorités de contrôle afin d'envisager ces évolutions.

Il conviendra également sur l'année 2013, de déterminer les moyens à mettre en place pour permettre des visites régulières du centre de tri.

## **7 VALORISATION ENERGETIQUE**

### **7.1 ACTIVITE**

L'usine d'incinération des ordures ménagères de Planoise est exploitée depuis le début des années soixante-dix ; les 2 anciens fours de 2 t/h chacun sont aujourd'hui abandonnées (lignes 1 et 2). En 1976, un four de 3 t/h a été mis en service (ligne 3) ; celui-ci a été modernisé par la mise en place d'un nouveau traitement des fumées en 2000. En substitution des 2 anciens fours, un four de 4 t/h fonctionne depuis 2002 (ligne 4).

La capacité d'incinération est de :

- 59 600 t/an d'ordures ménagères et de déchets industriels banals,
- 3 000 t/an de boues de station d'épuration urbaine.

L'énergie dégagée lors la combustion des déchets est récupérée et valorisée sur le réseau de chauffage urbain de Planoise. L'énergie produite par l'UIOM couvre, selon les années, entre 35 et 45 % des besoins annuels du réseau. Une partie de l'énergie est également convertie en électricité.

La récupération énergétique est ainsi poussée à son maximum : la majeure partie de l'énergie disponible est utilisée, sous forme de chaleur et d'électricité.

Le SYBERT est titulaire de l'arrêté préfectoral d'exploiter l'unité de valorisation énergétique des déchets, mais il ne l'exploite pas directement. Son exploitation est confiée à l'entreprise SNC BIVAL, filiale de SECIP, elle-même filiale de GDF-SUEZ. Le marché de prestation d'exploitation, confié par la Ville de Besançon en 2000, a pris fin le 6 décembre 2012.

Après mise en concurrence, un nouveau marché de prestation pour une durée de 6 ans renouvelable 2 fois 3 ans a été confié à SNC BIVAL, à compter du 07 décembre 2012. Le nouveau marché comporte la possibilité de fermer le four de 1976. Le coût d'exploitation avec 2 fours est inférieur à celui pratiqué dans l'ancien marché.

Au cours du second semestre, le four de 2002 a connu d'importants dysfonctionnements, notamment sur les outils de valorisation énergétique (chaudière), sans conséquence sur la TGAP maintenue à 4 €/t. Des mesures de gestion préventive de cet outil ont été prises.

### **7.2 FLUX DE DECHETS VALORISES ENERGETIQUEMENT**

En 2012, l'unité de valorisation énergétique des déchets de Planoise a reçu 41 019 tonnes d'ordures ménagères résiduelles. Par rapport à 2011, les ordures ménagères résiduelles ont baissé de 8,17 % avec des fluctuations saisonnières. Pour mémoire, la variation était de -3,63 % entre 2010 et 2011 et -4,9 % entre 2009 et 2010. Ces chiffres s'inscrivent dans les perspectives de baisse des quantités de déchets résiduels et du non renouvellement d'un four.

L'installation a également accepté d'autres déchets produits localement. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des déchets reçus.

2012 : déchets reçus	Quantité (t)	Ratio (kg/hab/an)	Evolution 2012/2011 (%)
<b>Déchets</b> des communautés adhérentes			
CAGB	33 154	188	-7,32%
CCALL	630	171	-7,65%
CCCQ	1 104	128	-8,62%
CCPO	1 998	183	-11,58%
CCRO	719	175	-7,98%
CCVA	721	106	-27,66%
CCVDB	829	128	-23,46%
CCVSV	1 864	192	-1,01%
<b>Total</b>	<b>41 019</b>	<b>181</b>	<b>-8,17%</b>
Autres déchets			
Refus de tri	2 229		
Déchets assimilés	6 023		
Services Ville Besançon	1 115		
Service Assainissement Ville Besançon	517		
<b>Total</b>	<b>9 884</b>		<b>32,68%</b>
Boues d'épuration	59		
<b>Total reçu (hors boues)</b>	<b>50 903</b>		<b>-2,32%</b>

En 2012, l'usine d'incinération a reçu 50 903 tonnes de déchets soit 85,4 % de sa capacité nominale.

Début 2012, il y avait 608 tonnes de déchets en balles en stock. Ce stock a été résorbé sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

644,16 tonnes de déchets ont été mis en balles au cours d'une opération ayant eu lieu fin septembre 2012. Le stock de déchets en balles au 31 décembre 2012 est de 644,16 tonnes.

### **Valorisation énergétique**

La chaleur dégagée par la combustion des déchets est valorisée sous forme de vapeur délivrée au réseau de chaleur (ainsi qu'à une entreprise et pour les besoins propres de l'usine) et d'électricité fabriquée grâce à un turbo-alternateur et livrée au réseau public d'électricité. Cette énergie est vendue.

	Unité	Production d'énergie	Achat d'énergie
Energie potentielle des déchets avec PCI générique de 2 044 th/t	MWh	117 078	
Energie valorisée		62 120	
Vapeur valorisée sur le réseau en MWh	MWh	53 568	
Autoconsommation en MWh		8 553	
Energie électrique produite	Mwhe	3 653	
Energie externe (gaz)	Mwh		2 005
Electricité achetée	MWhe		1 565
Taux de valorisation	%		61%

Le rendement de valorisation énergétique est de 61 %.

### **Valorisation matière**

Les métaux ferreux et non ferreux sont prélevés sur les résidus solides de combustion, grâce à un électro-aimant et un séparateur à courant de Foucault. Ces matériaux sont des matières premières secondaires, réutilisées dans l'industrie métallurgique.

Les quantités valorisées sont présentées ci-dessous. Concernant les métaux non-ferreux, les quantités produites diffèrent des quantités valorisées en raison du faible nombre d'enlèvement annuel (effet stock).

2012 : métaux valorisés	Quantité (tonnes)	Ratio (kg par tonne d'ordure ménagère)	Taux de valorisation (%)
Métaux ferreux	1 098,1	21,59	99,62
Métaux non ferreux	44,3	0,87	55,00

Les ferrailles sont vendues à une entreprise du groupe ARCELOR-MITTAL située en Moselle. Les non ferreux sont repris par l'entreprise BAUDELET METAUX située dans le nord de la France.

### **Sous - produits de l'incinération**

En 2012, 8 751,1 tonnes de mâchefers ont été produits. Les mâchefers sont les résidus solides de la combustion, l'équivalent des cendres d'une cheminée ou d'un poêle domestique. Ils représentent 20 % du tonnage incinéré.

Au fil de leur production, les mâchefers sont analysés. Seuls les mâchefers dit « valorisables » peuvent être utilisés en techniques routières dans des conditions très particulières fixées par l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011, applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

La valorisation des mâchefers figure dans le tableau ci-dessous.

Mâchefers	Quantité (en t)
Produits en 2011 et en stock au 01/01/2012	3 040,3
Valorisés en 2012 dont	8 447,4
Produits en 2011	3 040,3
Produits en 2012	5 407,1
Evacués en ISD en 2012	0,0
Produits en 2012 et en stock au 01/01/2013	3 344,0

En 2012, 1 576 tonnes de REFION ont été produites. Il s'agit des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères. Ces déchets dangereux sont stabilisés avec des liants hydrauliques et enfouis dans le centre de stockage des déchets dangereux et spéciaux à Vaivre-et-Montoille (70).

Le ratio de production de REFION est de 3,09 % du tonnage de déchets traités. Ce ratio est usuellement compris entre 2,5 % et 4 %.

## **Surveillance de l'impact sur l'environnement**

Afin de suivre les rejets atmosphériques, des mesures sont réalisées en continu sur les 2 lignes en fonctionnement.

Les teneurs dans les rejets atmosphériques sont également mesurées par un organisme extérieur : 2 campagnes de mesures par ligne sont réalisées chaque année. Depuis 2007, à la demande de la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS), la 2ème campagne de mesures est effectuée dans le cadre d'un contrôle inopiné, déclenché par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sans que l'exploitant en soit préalablement informé.

Tous les résultats sont conformes.

Dès 2005 et conformément à l'article 26.8 de son arrêté d'autorisation d'exploiter, le SYBERT a mis en place un programme de surveillance de l'impact de son usine d'incinération sur l'environnement.

Celui-ci est basé principalement sur des mesures de dioxines et furanes (PCDD/F) et de métaux lourds (cadmium, plomb, mercure) dans les lichens :

- les prélèvements sont réalisés, chaque année, par la société AAIR LICHENS sur 7 points (5 points de références auxquels s'ajoutent 2 points complémentaires de comparaison), afin de pouvoir établir un suivi temporel ;
- les analyses sont effectuées par le laboratoire CARSO de Lyon.

Après comparaison des valeurs mesurées et des valeurs significatives par rapport au bruit de fond, selon les valeurs seuils définies pour les lichens il peut être précisé que :

- aucune valeur n'a dépassé depuis le début du suivi le premier seuil analogique de valeur pour les lichens ; l'introduction de dioxines et furanes dans l'alimentation sur les secteurs suivis au vu des retombées annuelles est improbable ;
- aucune retombée métallique n'est réellement élevée ;
- les retombées de dioxines et furanes sous l'influence des vents dominants montrent une cohérence dans des valeurs stables mais en traversant plusieurs zones industrielles ;
- l'ajout d'une courbe de tendance met en évidence une propension générale à la décroissance des taux de dioxines et furanes sur plusieurs années, malgré des aléas annuels en relation avec des interférences locales.

La campagne de surveillance démontre que l'usine n'est pas la seule activité pouvant localement être liée à des retombées métalliques et à des émissions de dioxines et furanes. Les retombées issues de l'usine sont le plus souvent intégrées à celles d'autres activités en zone industrielle.

Le programme de surveillance est complété par des analyses de dioxines et furanes dans du lait de vache prélevé à moins de 3 km autour de l'usine d'incinération. Depuis plusieurs années, un suivi est effectué sur 4 exploitations agricoles :

- les prélèvements sont effectués par l'APAVE,
- les analyses sont également réalisées par le laboratoire CARSO de Lyon.

Les mesures de dioxines et furanes dans le lait prélevé sur les 4 mêmes exploitations agricoles dans un rayon de 3 km autour de l'usine d'incinération, restent globalement stables et à un niveau très bas suivant les exploitations, environ 12 à 23 fois inférieur au seuil de commercialisation du lait et très inférieur au seuil « objectif qualité à atteindre ».

## **7.3 FINANCEMENT DE LA VALORISATION ENERGETIQUE**

En 2012, la contribution au titre de la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles se monte à 94,50 € HT par tonne plus 3,20 € HT de TGAP par tonne.

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses et recettes, hors investissement et TGAP.

2012 : dépenses d'exploitation pour la valorisation énergétique		(€)
Dépenses liées au traitement	Exploitation	3 994 885
	Mise en balles	33 250
	Analyses et Taxes	118 054
Dépenses Exploitation des mâchefers	Valorisation	280 258
	Entretien plate forme	14 070
Recettes	Vente d'énergie	1 304 602
	Vente de matériaux	133 319
	Apports non ménagers	559 771
Bilan global (dépenses-recettes)		2 442 825
<i>Coût d'exploitation (hors investissement et TGAP)</i>		<i>47,98 € HT/t</i>

## **7.4 COMMUNICATION**

La commission locale d'information et de surveillance (CLIS) est devenue la commission de suivi de site (CSS). Cette commission est présidée par Monsieur le Préfet du Doubs ou son représentant. Elle est composée de 5 collègues :

- Collège des administrations de l'Etat,
- Collège des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale,
- Collège des riverains et associations de protection de l'environnement,
- Collège de l'exploitant,
- Collège des salariés.

La CSS a pour objet de promouvoir l'information au public sur le fonctionnement de l'installation notamment en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine. La CSS se réunit au moins une fois par an.

La première commission de suivi de site s'est réunie le 21 décembre 2012.

## **7.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA VALORISATION ENERGETIQUE**

La très bonne valorisation énergétique permet de bénéficier d'une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à taux réduit.

Afin de disposer d'un abattement supplémentaire, le SYBERT avait demandé à l'exploitant de certifier l'installation selon la norme ISO 14 001. Cette certification a été obtenue le 22 décembre 2010 et renouvelée en novembre 2012.

Le four de 1976 est ancien et a largement dépassé sa durée de vie normale (20 à 30 ans), mais il respecte les obligations réglementaires et environnementales. De plus, il alimente le réseau de chaleur et permet de pallier aux arrêts du four de 2002. Par conséquent, il est prévu que son fonctionnement se poursuive. Il est probable qu'au fil du temps, des réparations de plus en plus onéreuses se succèdent, jusqu'à ce que leur montant soit trop élevé pour poursuivre les réparations. Cette échéance est très difficile à estimer.

Le four de 2002, plus récent, plus performant mais plus fragile, devrait fonctionner jusqu'en 2020-2025.

## 8 FINANCES

### 8.1 PRINCIPES

Le SYBERT est un EPCI sans fiscalité propre. Ses ressources sont essentiellement composées des contributions de ses membres appelées en partie à l'habitant (pour les compétences déchetteries, prévention, compostage valorisation organique et administration générale) ; à la tonne de déchets traités (pour les compétences tri des déchets ménagers recyclables et déchets incinérés avec valorisation énergétique).

La contribution liée à la TGAP sur les déchets ménagers et assimilés réceptionnés à l'usine d'incinération a été perçue à hauteur de 3,2 € par tonne.

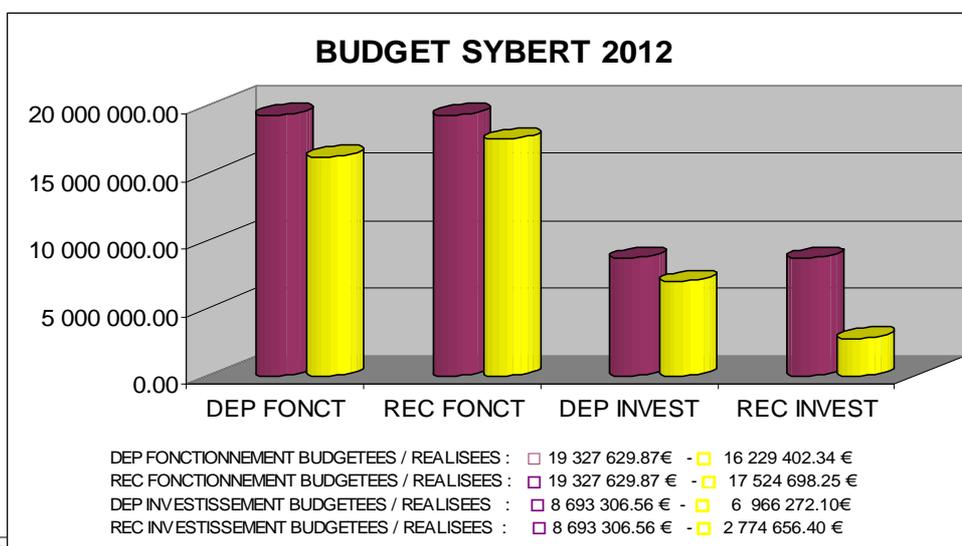
Ses autres ressources proviennent de :

- ventes diverses de matières (le papier, le carton issus des déchetteries, la vapeur, les métaux extraits des mâchefers);
- vente de biens finis tels que les composteurs individuels bois et plastique, lombricomposteurs et bioseaux ;
- subventions :
  - au titre du plan local de prévention des déchets ;
  - des opérations de compostage individuel et collectif,
  - du programme européen LIFE + ;
  - de la construction du centre de tri des déchets ménagers recyclables ;
  - d'aménagements dans les déchetteries.
- facturation des dépôts des professionnels en déchetteries et à l'usine d'incinération.

En plus des dépenses obligatoires telles que le remboursement de la dette, les charges de personnel, les impôts et taxes, le SYBERT règle les dépenses suivantes :

- prestations de service pour la maintenance, le gardiennage et le traitement des déchets issus des déchetteries ;
- transport et traitement des déchets issus du tri des déchets ménagers recyclables pour le 1er semestre 2012 ;
- traitement des déchets ménagers recyclables par le centre de tri du SYBERT à compter du 2ème semestre 2012 ;
- achat de chalets de compostage, composteurs individuels, collectifs, lombricomposteurs et bioseaux ainsi que les prestations inhérentes à ces installations comme la formation de réseau de guide-composteurs, la sensibilisation des ménages du SYBERT à la valorisation organique et au compostage,
- les opérations de prévention des déchets avec des événements tels que « les piles perdent la face ! » ;
- travaux pour la construction du centre de tri, l'aménagement de plates-formes de broyage et stockage de déchets verts et la mise en œuvre de la vidéo-surveillance sur les déchetteries ;
- le contrat d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères, les études et analyses liées à l'activité de l'usine, le transport et le traitement des mâchefers ;
- diverses charges de gestion courante.

Le budget du SYBERT s'élève à 28 020 936,43 € pour l'année 2012. Il a été réalisé comme suit.



## 8.2 RECETTES 2012

L'évolution à noter concerne la part des « participations et contributions » versées par les adhérents dans les recettes du SYBERT. En 2012, elles représentent 78 % des recettes de fonctionnement, alors qu'en 2009, elles représentaient 84 %.

Il s'agit d'une tendance importante, conséquence d'une volonté du SYBERT de chercher d'autres sources de financement, afin de limiter la hausse pour les ménages : subventions auprès du Conseil Général du Doubs, de l'ADEME, de l'Agence de l'Eau et de l'Union Européenne, optimisation des ventes d'énergie et de matières issues des déchetteries et du centre de tri, prestations à des tiers (administrations et entreprises) pour les déchetteries et l'incinération.

## 8.3 DEPENSES 2012

L'évolution à noter concerne la part des prestations extérieures dans les dépenses du SYBERT. En 2012, elles représentent 55% des dépenses de fonctionnement, alors qu'en 2009, elles représentaient 87 %.

Il s'agit d'une tendance importante, conséquence d'une volonté du SYBERT de favoriser la régie et les investissements en propre pour les missions relevant de sa compétence, notamment liée à la mise en service du centre de tri.

## 8.4 ETAT DE LA DETTE EN 2012

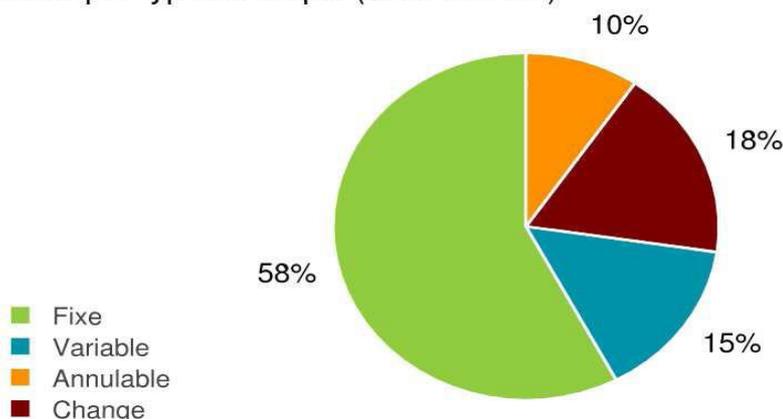
La dette du SYBERT se compose actuellement de 16 emprunts avec un capital restant dû (CRD) de 22 907 804,00 € pour une durée résiduelle de 13 ans et 8 mois et un taux moyen annuel de 3,22 %.

### Structure de la dette du SYBERT

Répartition au 31 décembre 2012 de l'encours de dette :

Catégorie de taux	Capital restant dû		Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nb d'emprunts
	en euros	en %				
<b>Dette Globale</b>	<b>22 907 804,00</b>	<b>100 %</b>	<b>3,22 %</b>	<b>13 ans et 8 mois</b>	<b>7 ans et 1 mois</b>	<b>16</b>
Taux fixe	13 229 122,00	57,75 %	3,24 %			5
Taux variable	3 411 182,00	14,89 %	0,75 %			9
Taux annulable	2 187 500,00	9,55 %	4,30 %			1
Change	4 080 000,00	17,81 %	4,67 %			1

Dette par type de risque (avec dérivés)



### Dette à taux fixe

L'encours en taux fixe se distingue par :

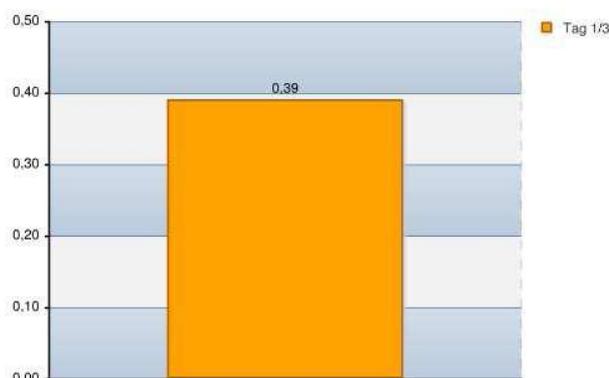
- la dette à taux fixe classique qui représente 8 427 600,06 € soit 36,79 % de l'encours global et qui est classée en risque 1A selon la Charte de Bonne conduite, dite Charte Gisler ;
- les taux fixes obtenus par le swap de deux emprunts à taux variable, dits « swaps vanille », qui représentent 4 801 521,59 € ou 20,96 % de l'encours global.

La part de taux fixe dans l'encours s'élève à 57,76 % ce qui apporte une bonne visibilité sur les frais financiers futurs car les taux d'intérêts sont connus sur toute la durée de vie des prêts.

### Dette à taux variable

L'encours en taux variable ne concerne que les produits non structurés, classés 1A par la charte Gisler, indexés en taux dérivés de l'Eonia et représente 3 411 181,80 € soit 14,89 % de l'encours global avec un taux moyen d'environ 0,75 %, laissant ainsi au SYBERT toutes possibilités d'arbitrage.

### Taux variables moyens



### Dette à taux structuré

La part d'emprunts structurés (annulable et change) représente 6 267 500,05 € soit 27,36 % de l'encours, composée de deux familles de produits différents comportant des facteurs risques distincts.

Un emprunt en taux fixe annulable, au CRD de 2 187 500,05 €, avec une barrière « Euribor » applicable dès 2014, classé 1C par la Charte Gisler, qui pour l'instant ne présente pas de risque avéré mais qui reste à surveiller.

Un emprunt sur écart de change EUR CHF et EUR USD, au CRD de 4 080 000,00 €, classé 6F soit hors Charte Gisler de bonne conduite, donc très risqué, qui nécessite un suivi précis et pour lequel le SYBERT, accompagné par des cabinets spécialisés, s'entretient régulièrement depuis deux années maintenant avec DEXIA dans le but de négocier une sortie à moindre coût de ce produit.

La barrière applicable à ce produit est effective depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012 avec un taux calculé en appliquant la règle suivante :

Taux calculé = 2,90 % si l'écart (EUR-CHF - EUR-USD) ≥ 0,00 ;  
2,90 % + 25 % x (EUR-USD - EUR-CHF) sinon.

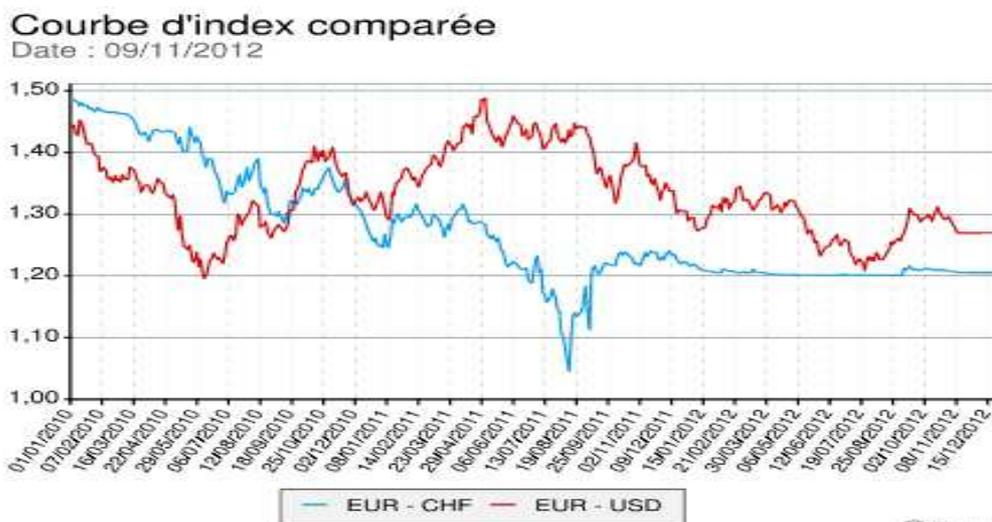
Ce taux calculé s'appliquera jusqu'en novembre 2025 (l'échéance de cet emprunt est 2032).

La périodicité des intérêts est trimestrielle. La première date d'échéance à laquelle s'appliquera ce taux est le 01/02/2013 (avec un calcul ou « fixing » au 11/01/2013) : le calcul estimatif du taux est évaluée à 5,15 %.

Pour rappel, le SYBERT a appelé au cours de son année 2012 une provision à hauteur de 0,97 €/habitant. Pour le remboursement de cet emprunt, le taux moyen sur l'année 2013 a été estimé à 5 % ; les frais financiers ont été intégrés dans le calcul de la contribution incinération. La provision constituée permettrait de s'acquitter des intérêts si le taux calculé était de 10 % en moyenne sur l'année 2013.

De plus, au cours de l'année 2012, le SYBERT a adhéré à l'association « Acteurs contre les emprunts toxiques », afin d'avoir plus d'informations, de soutiens et d'outils d'aide à la négociation avec DEXIA. Un contact avec le médiateur GISLER a également été pris, sans toutefois avoir été saisi.

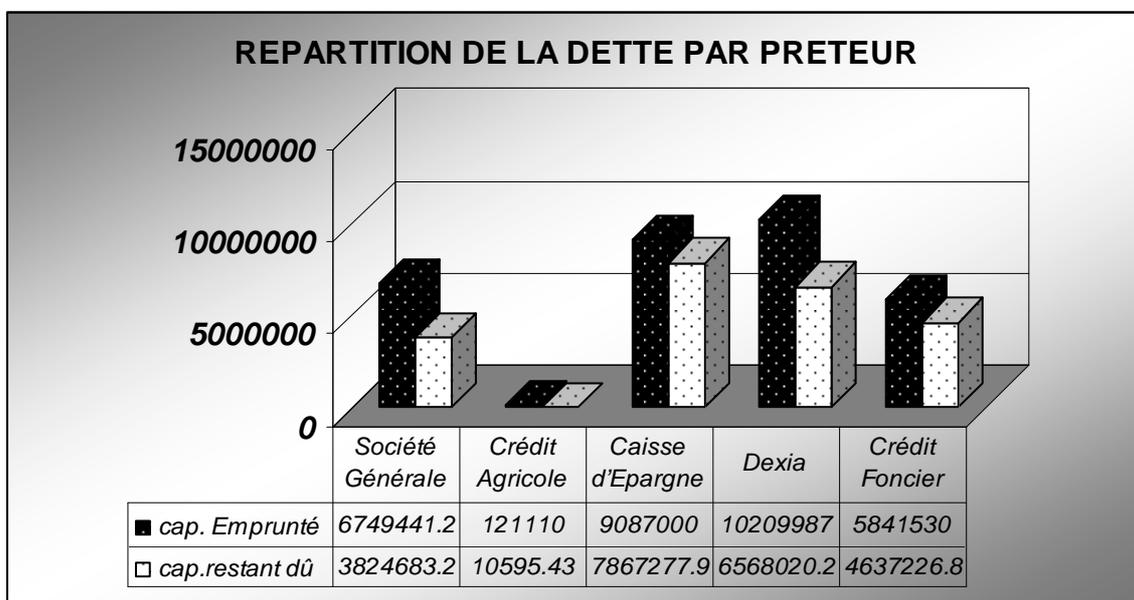
### **Courbe d'index comparée (EUR-CHF et EUR-USD) entre janvier 2010 et décembre 2012**



### **Etablissements prêteurs**

Les emprunts du SYBERT sont répartis auprès de 5 établissements prêteurs :

Prêteur	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
Société Générale	6 749 441,16 €	3 824 683 ,22 €	1
Crédit Agricole	121 110,00 €	10 595,43 €	1
Caisse d'Épargne	9 087 000,00 €	7 867 277,91 €	4
Dexia	10 209 986,78 €	6 568 020,17 €	8
CFF (crédit foncier)	5 841 530,03 €	4 637 226,77 €	2
	<b>32 009 067,97 €</b>	<b>22 907 803,50 €</b>	<b>16</b>



## 9 BILAN 2012

Le taux de collecte sélective est de 64 % (en incluant l'ensemble des déchetteries), soit une hausse de 2 points.

Le taux de valorisation matière et organique est de 43 %, soit une hausse de 2 points ; 44 % en incluant les ferrailles issues des mâchefers.

Le taux de valorisation est de 81 %, soit une hausse de 1 point.

Tonnages traités en 2012	valorisation matière / recyclage	valorisation organique / compostage	valorisation énergétique	perte process	stockage dangereux	stockage non dangereux	stockage inertes	traitement spécial	TOTAL	ratio (%)	Pour mémoire total 2011
compostage domestique											
collecte sélective verre	8 434								8 434	7,43%	8 487
collecte sélective papier emballages	12 094		2 027					284	14 405	12,69%	14 378
déchetterie	13 551	14 795	19		13 045	7 937	341		49 688	43,76%	50 795
ordures ménagères résiduelles			41 019						41 019	36,13%	44 667
sous produits UIOM	1 142										
	8 751			1 576							
<b>TOTAL</b>	<b>34 079</b>	<b>14 795</b>	<b>43 065</b>	<b>0</b>	<b>13 045</b>	<b>7 937</b>	<b>341</b>	<b>284</b>	<b>113 546</b>		<b>118 327</b>
ratio (%)	30,01%	13,03%	37,93%	0,00%	11,49%	6,99%	0,30%	0,25%			

*Les valeurs en gris ne sont pas intégrées pour le calcul du taux de collecte sélective et valorisation.*

La collecte sélective du verre a baissé de 0,5 % et celle des emballages et papiers a augmenté de 0,5 %.

Les apports en déchetterie ont diminué de 2 %.

Les ordures ménagères résiduelles ont baissé de 8 %.

Globalement, les déchets ménagers et assimilés collectés ont diminué de 4 %.

Taux de valorisation 2012 (kg/hab/an)	valorisation matière / recyclage	valorisation organique / compostage	valorisation énergétique	Perte process	stockage dangereux	stockage non dangereux	stockage inertes	traitement spécial	TOTAL	Pour mémoire total 2011
collecte sélective verre	37,2								37,2	37,4
collecte sélective papier emballages	53,3		8,9	1,3					63,5	63,4
déchetterie	59,7	65,2	0,1			57,5	35,0	1,5	219,0	223,9
ordures ménagères résiduelles			180,8						180,8	196,9
<b>TOTAL</b>	<b>150,2</b>	<b>65,2</b>	<b>189,8</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>	<b>57,5</b>	<b>35,0</b>	<b>1,5</b>	<b>500,4</b>	<b>521,5</b>

Des schémas illustrant les tendances en matière de collecte et de traitement se trouvent en annexe.

## **ANNEXE : LISTE DES COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANTS PAR COMMUNAUTE ADHERENTE DU SYBERT**

Année 2010	Population municipale	Population avec double compte
<b>SYBERT</b>	<b>226 893</b>	<b>233 504</b>
<b>Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)</b>	<b>176 627</b>	<b>182 190</b>
Amagney	719	731
Arguel	246	256
Audeux	442	447
Auxon Dessous	1 167	1 187
Auxon Dessus	1 081	1 103
Avanne Aveney	2 336	2 397
Besançon	117 836	121 857
Beure	1 384	1 406
Boussières	1 062	1 084
Braillans	132	132
Busy	531	548
Chalèze	382	386
Chalezeule	1 071	1 095
Champagney	268	275
Champoux	83	83
Champvans les Moulins	333	335
Châtilon le Duc	1 987	2 046
Chaucenne	538	543
Chaudefontaine	222	222
Chemaudin	1 440	1 457
Dannemarie sur Crête	1 294	1 587
Deluz	659	670
Ecole Valentin	2 319	2 375
Fontain	940	971
Franois	1 917	1 967
Gennes	625	633
Grandfontaine	1 438	1 477
La Chevillotte	81	86
La Vèze	441	455
Larnod	590	607
Le Gratteris	138	139
Mamirolle	1 640	1 664
Marchaux	1 035	1 050
Mazerolles le Salin	184	188
Miserey Salines	2 109	2 165
Montfaucon	1 466	1 517
Montferrand le Château	2 171	2 199
Morre	1 245	1 284
Nancray	1 193	1 223
Noironte	311	320
Novillars	1 612	1 659
Osselle	376	380
Pelousey	1 407	1 435
Pirey	1 754	1 809
Pouilley les Vignes	1 868	1 917
Pugey	743	750
Rancenay	291	299
Roche lez Beaupré	2 070	2 099
Routelle	486	498
Saône	3 154	3 223
Serre les Sapins	1 559	1 594
Tallenay	403	413

Thise	3 202	3 260
Thoraise	282	288
Torpes	788	798
Vaire Arcier	513	521
Vaire le Petit	195	199
Vaux les Prés	367	372
Vorges les Pins	501	509
<b>Communauté de Communes du Canton d'Amancey-Loue-Lison (CCALL)</b>	<b>3 687</b>	<b>3 803</b>
Amancey	628	663
Amondans	95	99
Bolandoz	337	349
Cléron	305	317
Crouzet Migette	135	136
Déservillers	293	303
Eternoz	325	334
Fertans	235	242
Flagey	134	136
Labergement du Navois	111	111
Lizine	95	98
Longeville	144	151
Malans	154	154
Montmahoux	74	77
Nans sous Sainte Anne	143	146
Reugney	310	316
Sainte Anne	30	30
Saraz	22	22
Silley Amancey	117	119
<b>Communauté de Communes du Pays d'Ornans (CCPO)</b>	<b>10 907</b>	<b>11 161</b>
Amathay Vésigneux	136	138
Bonnevaux le Prieuré	109	111
Cademène	86	90
Chantrons	383	394
Charbonnières les Sapins	195	197
Chassagne Saint Denis	113	115
Châteauvieux les Fossés	7	7
Durnes	156	161
Echevannes	85	85
Foucherans	421	437
Lavans Vuillafans	209	214
L'Hôpital du Grosbois	516	524
Lods	248	254
Malbrans	123	124
Merey sous Montrond	438	442
Montgesoye	510	521
Mouthier HautePierre	314	319
Ornans	4 106	4 216
Saules	205	208
Scey Maisières	318	324
Tarcenay	857	873
Trépot	495	508
Villers sous Montrond	164	174
Vuillafans	713	725

Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO)	4 104	4 175
Burgille	444	448
Chevigny sur l'Ognon	244	247
Courchapon	166	168
Emagny	605	619
Franey	279	282
Jallerange	210	211
Lavernay	563	572
Le Moutherot	99	99
Moncley	331	335
Placey	161	165
Recologne	551	568
Ruffey le Château	295	300
Sauvagney	156	161
Communauté de Communes du Canton de Quingey (CCCQ)	8 586	8 831
Arc et Senans	1 438	1 480
Bartherans	48	49
Brères	33	33
Buffard	159	164
By	80	90
Cessey	330	335
Charnay	439	443
Châtillon sur Lison	14	15
Chay	185	190
Chenecey Buillon	544	549
Chouzelot	311	316
Courcelles	74	77
Cussey sur Lison	74	77
Echay	99	101
Epeugney	491	498
Fourg	328	332
Goux sous Landet	48	48
Lavans Quingey	170	176
Liesle	526	553
Lombard	213	215
Mesmay	66	72
Montfort	87	125
Montrond le Château	563	578
Myon	188	199
Palantine	36	36
Paroy	13	17
Pessans	72	75
Pointvillers	105	105
Quingey	1 214	1 231
Rennes sur Loue	94	97
Ronchaux	85	89
Rouhe	77	78
Rurey	316	321
Samson	66	67

Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (CCVDB)	6 465	6 547
Bonnay	723	731
Chevroz	104	104
Cussey sur l'Ognon	893	901
Devecey	1 428	1 452
Geneuille	1 274	1 288
Merey Vieilley	100	103
Moncey	469	477
Palise	117	117
Thurey le Mont	112	113
Valleroy	110	111
Venise	426	433
Vieilley	709	717
Communauté de Communes de Vaite-Aigremont (CCVA)	6 815	6 934
Bouclans	953	977
Breconchaux	84	86
Champlive	261	262
Châtillon Guyotte	145	146
Dammartin les Templiers	194	201
Glamondans	226	230
Gonsans	504	513
Laissey	437	446
Le Puy	66	66
L'Ecouvotte	109	110
Naisey les Granges	694	695
Osse	317	326
Ougney Douvot	175	176
Pouligney Lusans	745	763
Roulans	1 063	1 078
Saint Hilaire	140	141
Sechin	127	128
Val de Roulans	126	128
Vauchamps	124	128
Vennans	173	178
Villers Grelot	152	156
Communauté de communes du Val Saint Vitois (CCVSV)	9 702	9 863
Abbans-Dessous	241	245
Abbans-Dessus	315	321
Berthelange	260	263
Byans sur Doubs	578	597
Corcelles ferrières	191	191
Corcondray	117	118
Etrabonne	165	166
Ferrière les Bois	324	333
Lantenne-Vertière	526	535
Mercey le Grand	452	453
Pouilley Français	653	667
Roset-Fluans	441	451
Saint-Vit	4 625	4 699
Veslesme Essarts	312	312
Villars Saint Georges	245	246
Villers Buzon	257	266

**ANNEXE : LES ELUS DU SYBERT**

<b>CCALL</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Pierre MAIRE M. Patrick RONOT	<i>Mme Chantal GUET-GUILLAUME</i> <i>Mme Catherine LABBEZ</i>

<b>CCCQ</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Gabriel LAITHIER M. Bruno LARESCHE Mme Maryvonne RAGOT	<i>M. Jean LAPORTE</i> <i>M. Alain BASTAERT</i> <i>M. Jacques BREUIL</i>

<b>CCPO</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Daniel CUINET M. Philippe GUGLIELMETTI M. Jean MAREUGE M. Jacques MONIOTTE	<i>M. Frédéric BONNEFOI</i> <i>M. Philippe BOUQUET</i> <i>M. Pierre BRUCHON</i> <i>M. Marcel BILLAMBOZ</i>

<b>CCRO</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Roland MORALES M. Gilles PINASSAUD	<i>M. Valéry VANLANDE</i> <i>M. Dominique DUCRET</i>

<b>CCVA</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Charles PIQUARD M. René POISOT M. Jean-François STRAUB	<i>M. Jean-Louis JEANNIN</i> <i>M. Alain JACQUEMAIN</i> <i>M. Alain MOUSTACHE</i>

<b>CCVDB</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mme Sylvie DELORME M. Marc-Albert BOUCON M. Gérard VAN HELLE	<i>M. Yves GUIDAT</i> <i>Mme Marie-Claude THIEBAUT</i> <i>Mme Jacqueline CAVATZ</i>

<b>CCVSV</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Didier AUBRY M. Marc DUPONT M. André HAEGELIN	<i>M. Pascal ROUTHIER</i> <i>M. Christophe LEMONIER</i> <i>M. André PHARISAT</i>

<b>CAGB</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Eric ALAUZET	<i>Mme Béatrice RONZI</i>
Mme Gisèle ARDIET	<i>M. Jean-Pierre VAGNE</i>
Mme Catherine THIEBAUT	<i>M. Jean-Jacques DEMONET</i>
Mme Sylvaine BARASSI	<i>M. Alain BLESSEMAILLE</i>
M. André BAVEREL	<i>Mme Patricia PELTIER</i>
M. Jean-Marc BOUSSET	<i>M. Bernard MADOUX</i>
Mme Zahira YASSIR-COUVAL	<i>M. Abdel GHEZALI</i>
M. Jacques CANAL	<i>M. Philippe NOROY</i>
Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA	<i>M. Jean-Claude ROY</i>
M. Benoît CYPRIANI	<i>M. Emmanuel DUMONT</i>
Mme Michèle DE WILDE	<i>M. Jean-Noël BESANCON</i>
Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN	<i>M. Philippe GONON</i>
Mme Françoise FELLMANN	<i>M. Michel LOYAT</i>
M. Jean-Louis FOUSSERET	<i>Mme Marie-Noëlle SCHOELLER</i>
Mme Françoise GALLIOU	<i>Mme Edith PROD'HOMME</i>
M. Jean-Pierre GOVIGNAUX	<i>Mme Sylvie JEANNIN</i>
M. Philippe GUILLAUME	<i>M. Denis GALLET</i>
M. Thomas JAVAUX	<i>M. Christophe CURTY</i>
Mme Martine JEANNIN	<i>M. Jean-Marie GIRERD</i>
M. Denis JOLY	<i>M. Marcel FELT</i>
M. Joël JOSSO	<i>M. Jacky LOUISON</i>
Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE	<i>M. André AVIS</i>
M. Dominique GRUBERT	<i>M. Marcel COTTINY</i>
M. Michel LETHIER	<i>Mme Wilma SINA-AUCANT</i>
M. Jean-Sébastien LEUBA	<i>Mme Corinne TISSIER</i>
M. Christophe LIME	<i>Mme Nicole WEINMAN</i>
M. Jean-Michel MAY	<i>M. Robert LEMAIRE</i>
Mme Annie MENETRIER	<i>M. Franck MONNEUR</i>
M. Michel OMOURI	<i>M. Pascal BONNET</i>
M. Claude OYTANA	<i>Mme Catherine BARTHELET</i>
M. Jean PIQUARD	<i>M. Jacques CURTY</i>
M. Robert POURCELOT	<i>M. Michel CARTERON</i>
Mme Françoise PRESSE	<i>Mme Danièle POISSENOT</i>
M. Jean-Pierre PROST	<i>M. Frédéric MONIOTTE</i>
M. Patrick RACINE	<i>M. Fabrice TAILLARD</i>
M. Jean ROSSELOT	<i>Mme Catherine GELIN</i>
Mme Joëlle SCHIRRER	<i>Mme Hayatte AKODAD</i>
M. Philippe SIMONIN	<i>Mme Séverine MONLLOR</i>
M. Jean-Pierre TAILLARD	<i>M. Bertrand ASTRIC</i>
M. Gérard VALLET	<i>M. Michel CAYUELA</i>
M. Alain VIENNET	<i>M. Daniel ROLET</i>
Mme Brigitte VIONNET	<i>M. Philippe BELUCHE</i>
M. Claude VOIDEY	<i>M. Daniel PARIS</i>
M. Bernard VOUGNON	<i>Mme Françoise GILLET</i>
Mme Sylvie WANLIN	<i>M. Nicolas GUILLEMET</i>

## **ANNEXE : L'EXECUTIF DU SYBERT**

Président : Eric ALAUZET

1<sup>er</sup> Vice-président, en charge de la prévention : Alain VIENNET

2<sup>ème</sup> Vice-président, en charge des ressourceries : Didier AUBRY

3<sup>ème</sup> Vice-président, en charge des finances : Jean-Marc BOUSSET

4<sup>ème</sup> Vice-présidente, en charge de la valorisation organique : Marie-Odile CRABBE-DIAWARA

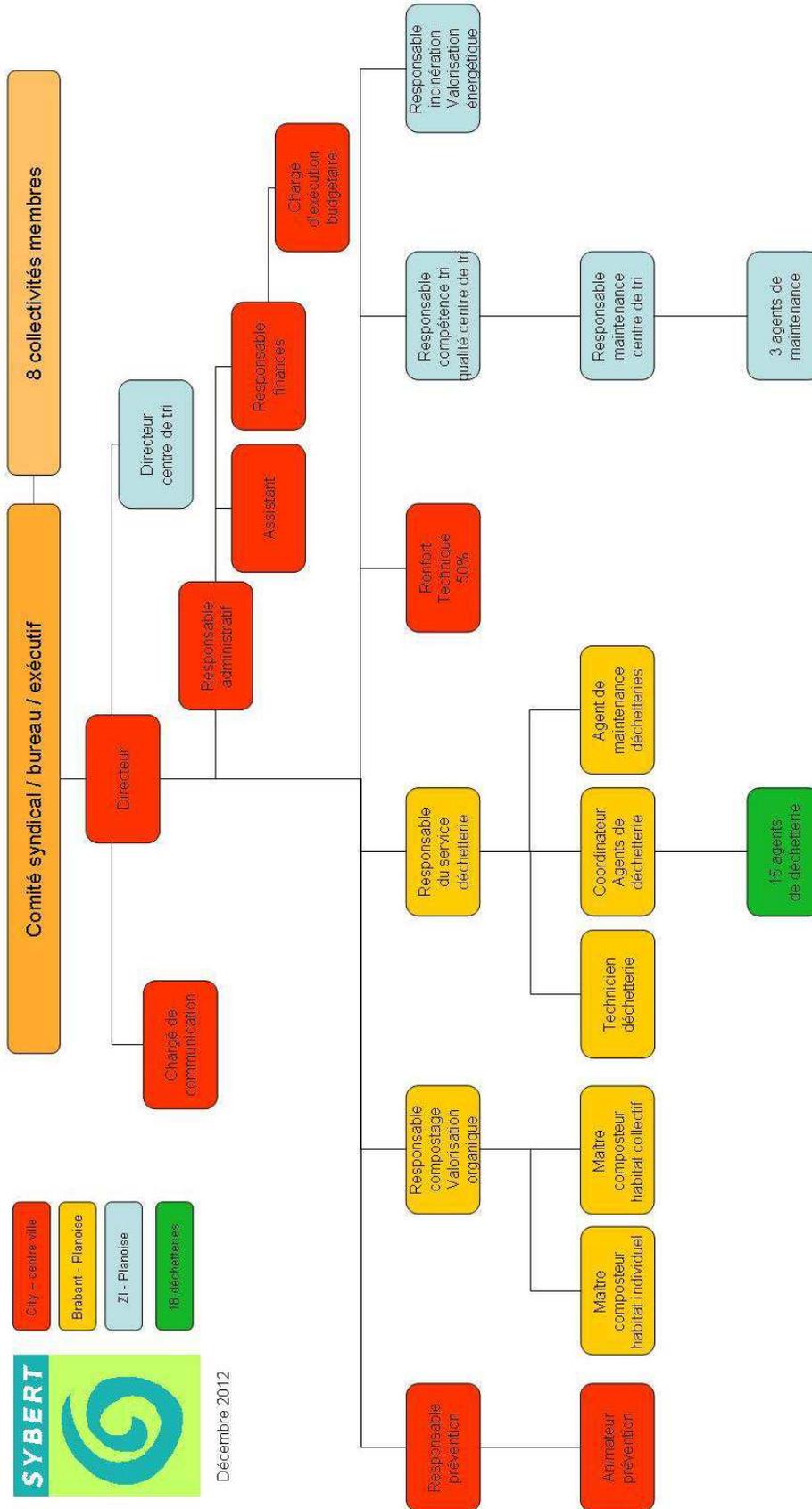
5<sup>ème</sup> Vice-président, en charge du tri et de la valorisation matière : Christophe LIME

6<sup>ème</sup> Vice-président, en charge des déchetteries : Thomas JAVAUX

7<sup>ème</sup> Vice-président, en charge de la valorisation énergétique : Bruno LARESCHE

8<sup>ème</sup> Vice-président, en charge des anciens sites de traitement : Jean-Pierre TAILLARD

# ANNEXE : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SYBERT



Nota : le poste de technicien responsable de maintenance du centre de tri est créé mais pas pourvu fin 2012.

4 postes sont temporaires à échéance fin 2015 : chargé de communication, responsable prévention, animateur prévention et maître composteur en habitat collectif.

**ANNEXE : TARIFS 2012 D'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIE**

Matériau	Tarifs (€)
Inertes - inférieur ou égal à 20 m3 par mois - supérieur à 20 m3 par mois	19 € HT/m3 27 € HT/m3
Métaux	3 € HT/m3
Déchets verts	11 € HT/m3
Papiers Cartons	10 € HT/m3
Produits à éliminer en CET II - inférieur ou égal à 20 m3 par mois - supérieur à 20 m3 par mois	23 € HT/m3 33 € HT/m3
Huile végétale	1 € HT/litre
Bois	19 € HT/m3
Plastiques - inférieur ou égal à 20 m3 par mois - supérieur à 20 m3 par mois	20 € HT/m3 29 € HT/m3

# ANNEXE : BILAN 2012 DES DECHETTERIES

BILAN GENERAL 2012		Amancey	Andiers Chalezeul e-Thise	Arc et S.	Bouclans	Byrans	Devecey	Epeugney	Lavans- Quingey	Marchaux	Myons	Ornans	Pirey	Placey	Roullans	Saint-Vit	Saône	Thoraise	Tilleroyes Besançon	TOTAL	Points de collecte	TOTAL 2012	RAPPEL 2011	Evolution (%)
Particuliers (nb)		10 440	91 870	9 856	14 967	3 516	65 989	10 342	14 929	11 619	2 538	35 040	70 132	30 551	18 414	37 889	58 440	32 385	114 100	633 021	10 807	<b>643 828</b>	689 802	- 6,7 %
Entreprises (nb)		160	2 838	118	83	8	387	92	308	64	1	860	1 250	208	128	267	552	273	4 268	11 864	0	<b>11 864</b>	14 428	- 22,6 %
Communes (nb)		41	129	94	29	4	90	84	43	18	4	213	159	136	51	20	43	161	4	1 320	0	<b>1 320</b>	2 603	
<b>TOTAL VISITES</b>		<b>10 641</b>	<b>94 837</b>	<b>10 068</b>	<b>15 079</b>	<b>3 528</b>	<b>66 466</b>	<b>10 518</b>	<b>15 280</b>	<b>11 701</b>	<b>2 543</b>	<b>36 113</b>	<b>71 541</b>	<b>30 895</b>	<b>18 593</b>	<b>38 176</b>	<b>59 035</b>	<b>32 819</b>	<b>118 372</b>	<b>646 205</b>	<b>10 807</b>	<b>657 012</b>	<b>706 833</b>	- 7 %
Encombrants (stockage ND)	Bennes (nb)	68	530	59	93	22	279	68	100	70	15	223	356	211	86	210	328	161	582	3 461	100	<b>3 561</b>	3 559	+ 0,1 %
	Quantité (t)	241	2 063	198	310	84	876	259	330	208	63	780	1 237	683	335	744	1 193	583	2 532	12 719	326	<b>13 045</b>	13 835	- 5,7 %
Plastique	Bennes (nb)	14	71	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	35	0	13	39	195	0	<b>195</b>	110	+ 77,3 %
	Quantité (t)	13	76	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	43	0	17	51	224	0	<b>224</b>	123	+ 82,1 %
Bois	Bennes (nb)	46	422	35	51	16	153	39	54	33	9	126	218	109	61	175	181	111	399	2 238	1	<b>2 239</b>	2 259	- 0,9 %
	Quantité (t)	121	1 257	89	128	41	413	128	138	84	25	357	620	315	167	491	479	326	1 334	6 513	2	<b>6 515</b>	6 440	+ 1,2 %
Papier, carton	Bennes (nb)	29	294	25	37	7	131	29	47	22	5	91	205	87	43	105	134	89	309	1 689	1	<b>1 690</b>	1 559	+ 8,4 %
	Quantité (t)	35	346	40	44	13	183	42	61	22	16	103	241	98	48	111	160	104	425	2 092	1	<b>2 093</b>	1 863	+ 12,3 %
Ferraille	Bennes (nb)	20	177	18	24	6	53	17	29	15	5	55	80	48	26	57	73	45	182	930	9	<b>939</b>	922	+ 1,8 %
	Quantité (t)	50	350	37	54	15	131	40	69	31	15	133	188	124	60	142	181	113	397	2 130	11	<b>2 141</b>	2 126	+ 0,7 %
Gravats, inertes	Bennes (nb)	12	114	17	29	6	71	19	30	23	2	48	94	79	39	83	75	72	147	960	0	<b>960</b>	1 086	- 11,6 %
	Quantité (t)	101	843	138	211	42	623	154	257	191	17	394	806	620	408	766	615	646	1 105	7 937	0	<b>7 937</b>	9 549	- 16,9 %
Déchets verts	Bennes (nb)	0	602	14	0	31	420	11	75	90	8	185	583	346	0	0	405	138	438	3 346	102	<b>3 448</b>	4 073	- 15,3 %
	Quantité (t)	191	1 893	255	598	88	1 365	233	239	239	34	587	1 828	1 084	502	1 424	1 484	1 027	1406	14477	318	<b>14 795</b>	13 956	+ 6 %
DEEE	GEMHF (t)	12	99	10	7	1	37	8	15	8	0	34	53	27	12	37	35	22	121	538	0	<b>538</b>	442	+ 21,7 %
	GEMF (t)	4	39	5	5	1	15	4	7	4	0	15	21	13	5	19	18	11	49	235	0	<b>235</b>	314	- 25,2 %
	Ecrans (t)	7	70	5	7	2	25	6	10	5	0	19	36	20	8	23	28	15	92	378	0	<b>378</b>	423	- 10,6 %
	PAM (t)	12	90	7	11	2	38	8	14	7	0	25	53	25	13	30	38	23	109	505	0	<b>505</b>	477	+ 5,9 %
Déchets toxiques	Quantité (t)	35	298	27	30	6	115	26	46	24	0	93	163	85	38	109	119	71	371	1 656	0	<b>1 656</b>	1 656	+ 0,0 %
Déchets toxiques	Quantité (t)	8	56	6	8	1	23	6	11	7	1	16	36	17	11	22	25	21	66	341	0	<b>341</b>	280	+ 21,8 %
Huile de friture	Quantité (t)	1	3	0	1	0	2	0	0	1	0	1	1	1	0	1	2	1	4	19	0	<b>19</b>	21	- 9,5 %
Huile de vidange	Quantité (t)	2	9	1	2	0	4	2	3	1	0	4	7	5	2	6	8	4	10	70	0	<b>70</b>	62	+ 12,9 %
Pneus	Quantité (t)	7	21	5	6	0	13	7	7	5	0	17	12	14	9	16	13	8	123	283	0	<b>283</b>	380	- 25,5 %
Piles	Quantité (t)	2	3	0	2	0	2	1	2	1	0	3	2	1	0	2	2	2	3	28	0	<b>28</b>	24	+ 16,7 %
Batteries	Quantité (t)	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	10	15	0	<b>15</b>	26	- 42,3 %
Réemploi	Quantité (t)	7	170	3	4	3	19	7	7	2	2	52	72	11	6	35	32	16	72	520	0	<b>520</b>	450	+ 15,6 %
Lampes, néons	Quantité (t)	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1	6	0	<b>6</b>	6	+ 0,0 %
<b>TOTAL déchets</b>	<b>Quantité (t)</b>	<b>814</b>	<b>7 392</b>	<b>799</b>	<b>1 398</b>	<b>293</b>	<b>3 771</b>	<b>905</b>	<b>1 170</b>	<b>816</b>	<b>173</b>	<b>2 541</b>	<b>5 215</b>	<b>3 058</b>	<b>1 610</b>	<b>3 912</b>	<b>4 314</b>	<b>2 939</b>	<b>7 910</b>	<b>49 030</b>	<b>658</b>	<b>49 688</b>	<b>50 797</b>	- 2,2 %

## **ANNEXE : LE TRI DES COLLECTES SELECTIVES PAR MATERIAUX ET COMMUNAUTE ADHERENTE EN 2012**

Le tableau ci-dessous indique les tonnages valorisés en 2012.

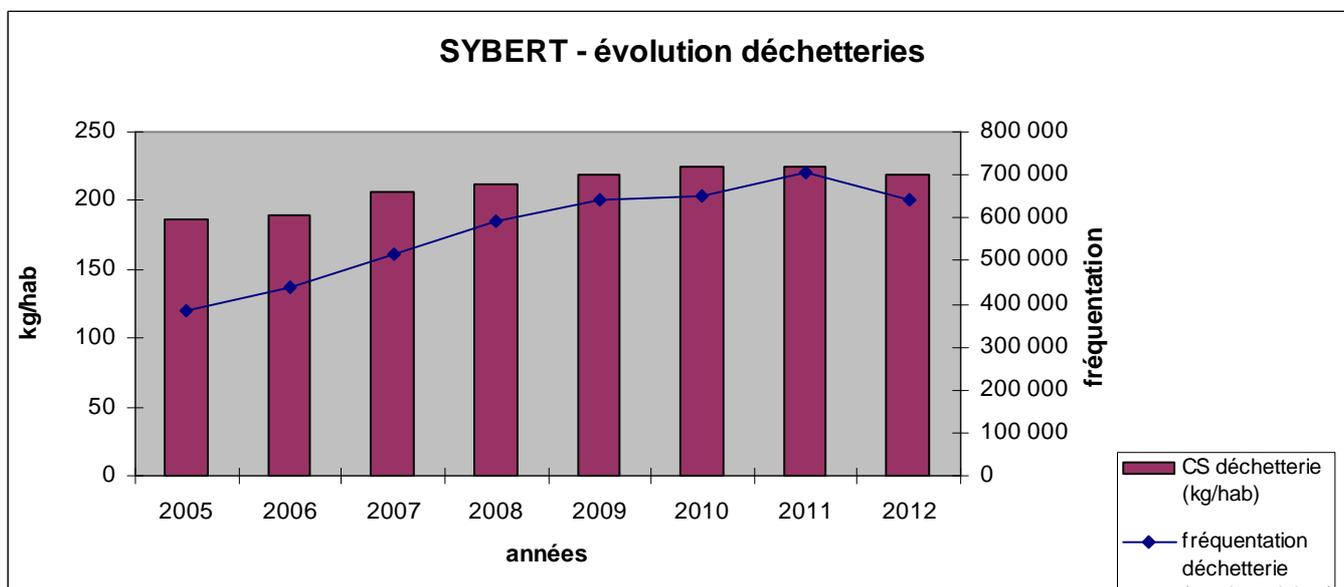
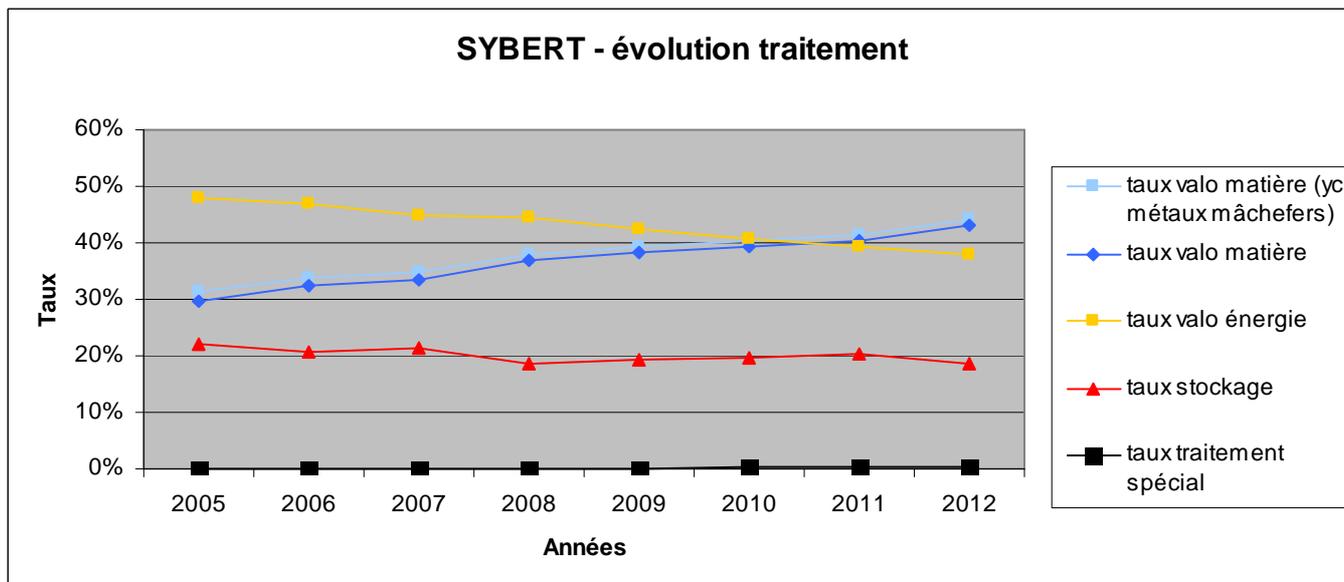
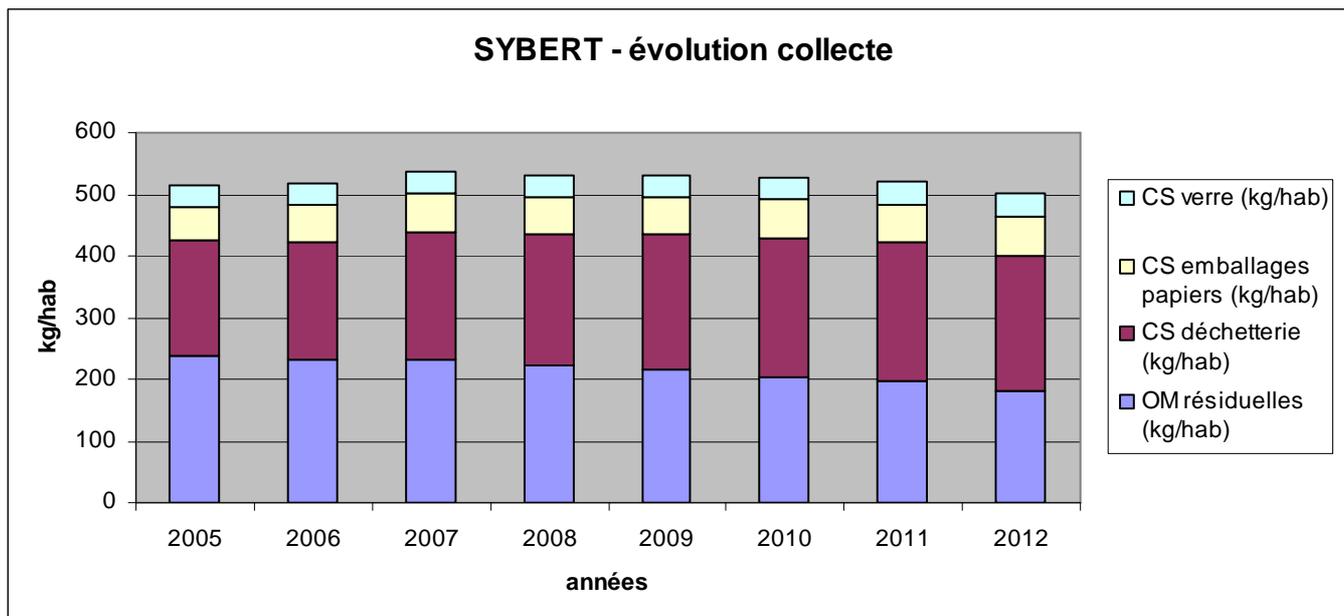
2012 (tonnes)	Verre	Papiers			Cartons			Plastiques			Métaux	Refus de tri	Freinte	Total (hors verre)
		1.11	GM	Total	EMR	ELA	Total	PET	PEHD	Total				
CAGB	5 756,292	3 771,28	2 200,52	5 971,80	2 250,75	155,72	2 406,47	470,08	222,56	692,64	310,39	1 643,24	221,41	11 245,94
CCALL	212,48	44,93	28,05	72,98	56,61	3,59	60,20	9,33	4,54	13,87	8,64	13,77	3,94	173,40
CCCQ	479,5	235,96(*)	34,93	270,89	87,75	13,93	101,68	29,73	16,23	45,96	32,38	36,34	2,36	489,61
CCPO	574,18	207,13	115,18	322,31	140,63	10,24	150,87	30,24	15,53	45,77	27,43	72,88	14,37	633,63
CCRO	197,34	91,91	42,48	134,39	53,48	5,34	58,82	18,87	6,62	25,49	11,33	34,42	6,1	270,55
CCVA	342,9	188,58	64,27	252,85	88,47	7,93	96,40	23,34	11,46	34,80	20,88	59,26	11,09	475,28
CCVDB	361,92	148,64	65,39	214,03	71,38	7,54	78,92	21,24	11,46	32,70	17,93	59,90	9,26	412,74
CCVSV	509,44	245,49	117,13	362,62	128,70	10,07	138,77	33,55	18,79	52,34	27,90	107,62	15,7	704,95
Total	8 434,05	4 933,92	2 667,95	7 601,87	2 877,77	214,36	3 092,13	636,38	307,19	943,57	456,87	2 027,43	284,23	14 406,10

(\*) : en intégrant 235,96 tonnes de journaux magazines collectés par l'association TRI mais non traités par le SYBERT.

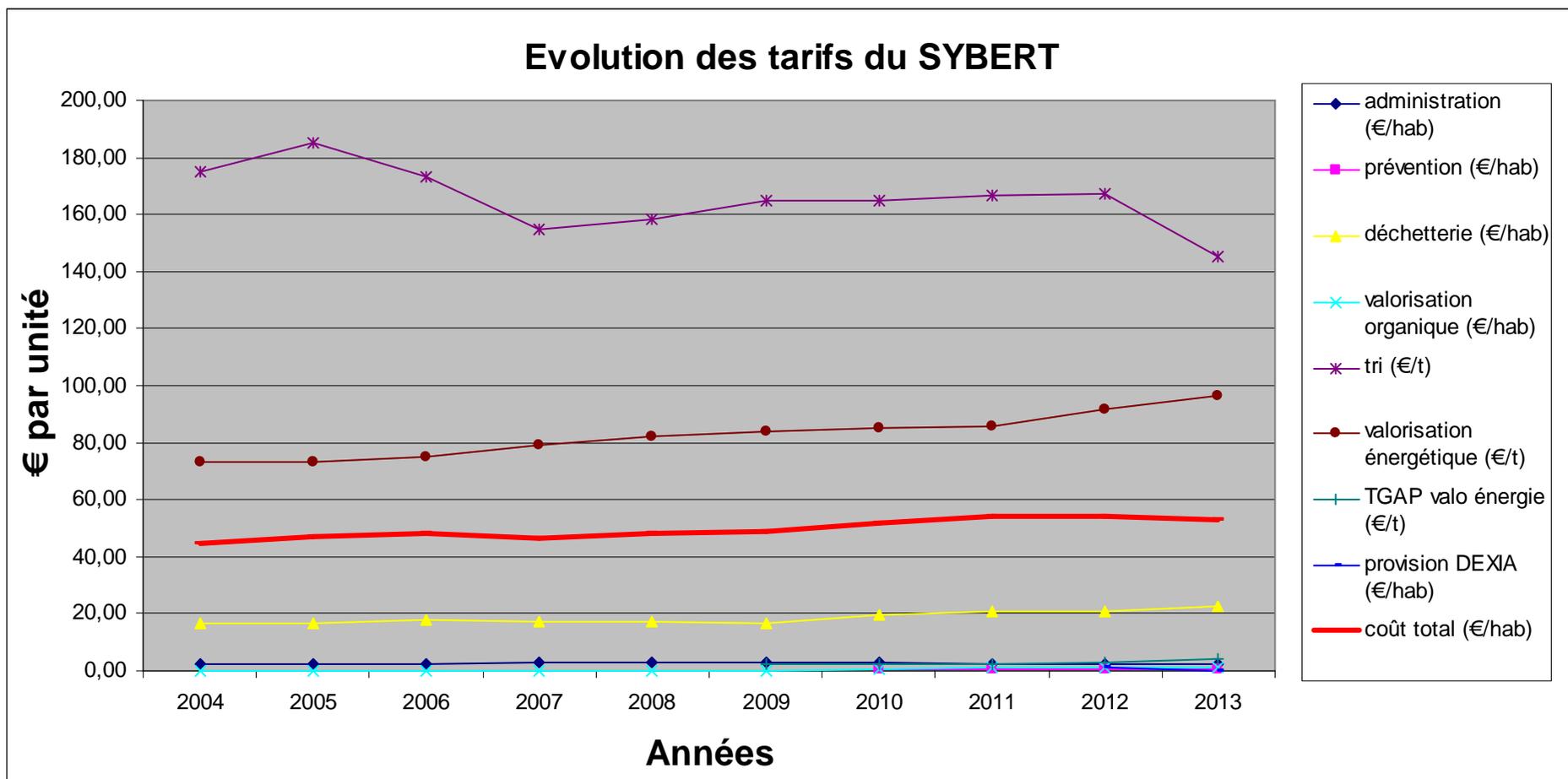
Le tableau ci-dessous indique l'évolution des tonnages 2012 par rapport aux tonnages 2011.

2012/2011	Verre	Papiers			Cartons			Plastiques			Métaux	Refus de tri	Freinte	Total (hors verre)
		1.11	GM	Total	EMR	ELA	Total	PET	PEHD	Total				
CAGB	-3,45%	-25,41%	54,53%	-7,84%	19,12%	7,16%	18,27%	26,71%	0,00%	16,69%	51,62%	16,68%	-50,43%	0,70%
CCALL	9,05%	-30,65%	60,47%	-11,29%	11,97%	-5,53%	10,74%	11,47%	-1,94%	6,69%	-19,03%	-10,06%	-46,10%	-5,20%
CCCQ	3,85%	-1,91%	77,40%	4,09%	-8,94%	23,60%	-5,53%	4,28%	-7,94%	-0,39%	20,14%	-2,34%		2,39%
CCPO	3,00%	-32,58%	40,33%	-17,21%	5,72%	-0,29%	5,29%	20,05%	-0,32%	12,26%	-1,15%	9,97%	-44,32%	-8,59%
CCRO	5,85%	-26,79%	47,96%	-12,87%	10,84%	-0,19%	9,74%	49,52%	-7,54%	28,87%	-8,56%	7,13%	-45,97%	-4,55%
CCVA	5,21%	-10,72%	78,98%	2,31%	10,67%	-4,11%	9,28%	7,16%	17,42%	10,34%	7,57%	2,37%	-40,09%	2,72%
CCVDB	15,14%	-14,35%	67,97%	0,73%	2,31%	13,04%	3,24%	24,43%	9,56%	18,78%	23,56%	55,71%	-39,79%	7,26%
CCVSV	5,15%	-15,06%	94,79%	3,86%	-5,48%	-5,71%	-5,50%	1,94%	6,46%	3,52%	-11,57%	-8,33%	-45,82%	-2,70%
Total	-0,63%	-23,72%	56,30%	-7,01%	14,95%	6,31%	14,31%	22,98%	0,58%	14,67%	31,31%	14,35%	-48,69%	0,20%

# ANNEXE : LES TENDANCES EN MATIERE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT



## ANNEXE : EVOLUTIONS DES TARIFS



## **ANNEXE : TARIFS 2013**

### **Compostage individuel (pour les ménages)**

- Composteur bois (300 et 600 l) : 16 €
- Composteur plastiques (400 l) : 21 €
- Bio-seau : 2 €
- Lombricomposteur : 32 € (avec retour possible et remboursement au cours de 6 premiers mois)

### **Compostage collectif (pour les ménages en collectifs)**

- 6 < logements < 25 : 102 €
- 26 < logements < 50 : 204 €
- 51 < logements : 306 €

Ce tarif comprend :

- la fourniture de composteurs en nombre et taille adaptés aux besoins de l'immeuble,
- l'équipement en bioseaux des foyers volontaires (demandés au cours de l'année),
- la fourniture en petit matériel (fourche, griffe...),
- des supports de communication (guide, affiches...),
- l'accompagnement à la mise en place et le suivi durant un an.

### **Déchetterie (pour les non-ménages)**

Matériaux	Tarif	Maximum par jour
Inertes, gravats < 20 m3 par mois > 20 m3 par mois	20,00 € HT / m3 29,00 € HT / m3	1 m3
Métaux	4,00 € HT / m3	3 m3
Déchets verts	12,00 € HT / m3	3 m3
Cartons, papiers, journaux, magazines	11,00 € HT / m3	3 m3
Encombrants en centre de stockage (ex classe 2) < 20 m3 par mois > 20 m3 par mois	25,00 € HT / m3 35,00 € HT / m3	3 m3
Huile végétale (de friture)	1,00 € HT / litre	50 litres
Bois	20,00 € HT / m3	3 m3
Plastique < 20 m3 par mois > 20 m3 par mois	21,00 € HT / m3 31,00 € HT / m3	3 m3

Rappels :

- apports gratuits pour les ménages du SYBERT.
- apports gratuits pour les communes et communautés du territoire, dans la limite des quantités maximums autorisés aux professionnels, payants au-delà.
- apports gratuits pour les communautés organisant un ramassage en porte à porte des encombrants, à la condition de prévenir 48 h avant.

### **Incinération (pour les non-ménages)**

Pour les déchets d'activités professionnelles :

- < 600 kg : 62 €HT (forfait),
- > 600 kg : 96,20 €HT/t + 4 €/t TGAP,
- apports nécessitant une présence : majoration de 100 €.

### **Mise en balle d'emballages recyclables (seule, sans tri)**

- 19,10 € HT / t

### **Contributions (appelées aux adhérents)**

Administration générale : 2,36 € HT par habitant.

Prévention : 0,68 € HT par habitant.

Valorisation matière organique : 1,44 € HT par habitant.

Déchetteries ressourceries : 22,40 € HT par habitant.

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en bac : 145 € HT / t,
- emballages en bac : 296,00 €HT/t
- caractérisations : 100 €HT/caractérisation,
- transport des refus de tri : 8 €HT/t à la mise en service du centre de tri,
- incinération des refus de tri : voir incinération.

Incinération avec valorisation énergétique :

- 96,20 € HT / t onne + 4 €/tonne de TGAP.